

Sénégal : Questions générales

Le document intitulé Sénégal : Questions générales a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international à titre de documents de référence aux fins des consultations périodiques avec le pays membre. Elles reposent sur les informations disponibles au moment de son achèvement le 30 mai 2008. Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement les vues des autorités sénégalaises ni celles du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

Le public peut se procurer ce rapport à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

SÉNÉGAL

Questions générales

Préparé par une équipe des services du FMI composée de Johannes Mueller (Chef), Frank Lakwijk, Stéphane Roudet, Alex Segura-Ubierno (tous de AFR), Pritha Mitra (PDR) et Isabell Adenauer (FAD)

Approuvé par le Département Afrique

30 mai 2008

	Table des matières	Page
I.	Sénégals — Évaluation du TCER et de la compétitivité extérieure.....	3
	A. Introduction.....	3
	B. Résultats du Sénégal en matière d'exportation.....	4
	C. Évolution du TCER.....	7
	D. Analyse empirique du TCER d'équilibre.....	8
	E. Analyse des mesures structurelles de compétitivité.....	15
	F. Implications pour la politique économique et conclusions.....	19
	Bibliographie.....	20
II.	Mesures de protection des pauvres contre le renchérissement de l'énergie et des denrées alimentaires au Sénégal.....	21
	A. Introduction.....	21
	B. Effet de répartition de l'inflation des prix alimentaires et mesures prises.....	22
	C. Effet de répartition des prix élevés de l'énergie et mesures d'atténuation.....	25
	D. Options de politique économique à court terme.....	29
	E. Options de politique économique à plus long terme : un système de transfert conditionnel en espèces.....	33
	F. Conclusion.....	38
	Bibliographie.....	39
III.	Incidences budgétaires d'un accord de partenariat économique.....	40
	A. Introduction.....	40
	B. Aspects budgétaires d'un APE : une évaluation des éventuelles pertes de recettes.....	41
	C. Argument sur les industries naissantes et autres aspects d'un APE.....	50
	D. Conclusion.....	51
	Bibliographie.....	53
	Tableaux	
I-1.	Résultats d'estimation des paramètres du TCEF.....	10

I-2.	Estimation du compte courant sur les fondamentaux	15
I-3.	Indice de compétitivité mondiale (ICM), 2007–08.....	16
I-4.	Variation des indicateurs de 2007–08 par rapport à 2006–07	17
I-5.	Indicateurs sociaux, 2005.....	18
I-6.	Variation des indicateurs de gouvernance dans le monde en 2007 par rapport à 1997 ..	19
II.1.	Hausse des prix de certains produits énergétiques, janvier 2005–décembre 2007	26
II.2.	Perte directe et indirecte de bien-être due à l'inflation de l'énergie	29
II.3.	Effet direct d'une baisse de 10 % du prix du riz sur le bien-être.....	31
II.4.	Groupes cibles éventuels d'une assistance sociale	33
II.5.	Indicateurs d'approximation des moyens des ménages	36
II.6.	Résultats du ciblage selon l'approximation des moyens	37
III.1.	Recettes douanières sur les importations en provenance de l'UE	43
III.2.	Estimation des conséquences budgétaires d'un APE pour le Sénégal.....	44
III.3.	Perte de recettes dans quelques scénarios de protection.....	47
III.4.	Perte moyenne annuelle des recettes par scénario de libéralisation, 2010–25	48

Figures

I.1.	Parts de marché, 1983–2007	4
I.2.	Exportations de biens et services, 1983–2007	4
I.3.	Résultats d'exportation par produit, 1994–2006	6
I.4.	Exportations par produit, 1994–2007	6
I.5.	TCER basé sur l'IPC	8
I.6.	TCER basé sur le coût unitaire de la main-d'œuvre.....	8
I.7.	TCER véritable et d'équilibre	12
I.8.	Limites des écarts du taux de change.....	12
I.9.	Indicateurs du climat des affaires (Doing Business) 2007–08.....	17
I.10.	Indicateurs de la gouvernance mondiale (2007)	18
II.1.	Parts moyennes des denrées alimentaires dans le budget	24
II.2.	Gain de bien-être tiré des mesures de politique	25
II.3.	Perte directe et indirecte de bien-être résultant de l'inflation des prix de l'énergie	27
II.4.	Part des avantages tirés des politiques de prix actuelles.....	28
II.5.	Rentabilité du STCE et des autres mesures	35
III.1.	Sénégal : Recettes douanières et recettes totales, 1994–2007	41
III.2.	Recettes douanières dans certains pays d'Afrique subsaharienne.....	42
III.3.	Perte de recettes moyenne par an et par scénario de libéralisation, 2010–25.....	49
III.4.	Aide additionnelle de l'UE nécessaire pour compenser la perte de recettes douanières par scénario de libéralisation, 2010–25	49

Encadrés

I.1.	Méthode de l'équilibre macroéconomique pour pays à faible revenu	14
II.1.	La pauvreté au Sénégal	23
II.2.	Ciblage des STCE : un aperçu des méthodes les plus courantes	34
III.1.	Les accords de partenariat économique — Aperçu général.....	41
III.2.	Cinq scénarios de protection.....	47

I. SÉNÉGAL — ÉVALUATION DU TCER ET DE LA COMPÉTITIVITÉ EXTÉRIEURE¹

A. Introduction

1. **Les résultats du Sénégal en matière d'exportation sont loin d'avoir été impressionnants ces dernières années.** Le pays a été en perte de vitesse sur les marchés d'exportation mondiaux, et ses exportations nettes ont eu une contribution négative à la croissance économique. Les exportations sont peu diversifiées, proviennent essentiellement du secteur primaire, et sont concentrées sur des produits qui affichent une croissance en volume inférieure à la moyenne par rapport aux exportations mondiales. Cette évolution indique un problème de compétitivité extérieure et suscite des questions concernant l'adéquation du taux de change effectif réel (TCER) et le climat des affaires au Sénégal.
2. **Ce chapitre analyse le TCER et la compétitivité extérieure du Sénégal².** Un TCER nettement supérieur à son niveau d'équilibre, déterminé par les variables fondamentales de l'économie, peut entraver la compétitivité extérieure d'un pays, suscitant des mesures macroéconomiques correctives. De même, les obstacles structurels à la bonne marche de l'économie, surtout en ce qui concerne le climat des affaires, pourraient nuire à la compétitivité extérieure et réduire les exportations, d'où la nécessité de réformes structurelles pour induire la diversification des exportations vers des domaines plus porteurs.
3. **Ce chapitre ne décèle pas de signe tangible de surévaluation du taux de change, ce qui implique que les réformes structurelles sont essentielles pour améliorer la compétitivité extérieure du Sénégal.** La récente appréciation du TCER pourrait néanmoins refléter la hausse des coûts de production, que l'on peut enrayer en améliorant le climat des affaires. Les indicateurs structurels de performance suggèrent que des obstacles substantiels au développement du secteur privé entravent la compétitivité extérieure du Sénégal. Les réformes devraient être axées sur l'amélioration des infrastructures, l'éducation, la prestation des services de santé, le cadre juridique, réglementaire et administratif, les marchés du travail, l'intermédiation du secteur financier et la gouvernance.
4. **Le reste du chapitre est structuré de la manière suivante.** La section B présente les résultats du Sénégal en matière d'exportation. La section C décrit l'évolution du TCER; elle est suivie d'une analyse empirique du TCER d'équilibre dans la section D, qui applique diverses techniques économétriques avec la méthode du taux de change réel fondamental et la méthode de l'équilibre macroéconomique. Les mesures structurelles de compétitivité sont

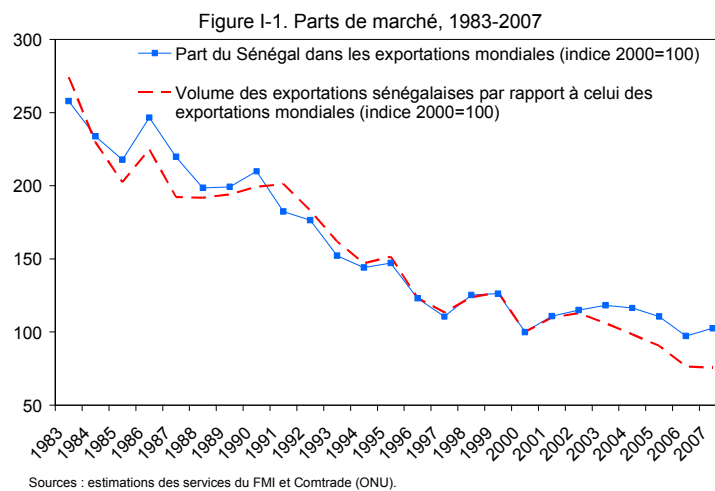
¹ Préparé par Pritha Mitra (PDR).

² La compétitivité extérieure d'un pays se traduit non seulement par ses résultats en matière d'exportation, mais aussi par la capacité des produits locaux à rivaliser avec les produits d'importation. En raison de l'insuffisance de données sur la performance des produits sénégalais face aux importations, seuls les résultats en matière d'exportation sont examinés dans ce chapitre.

illustrées à la section E; vient ensuite la section F qui présente la conclusion et les recommandations.

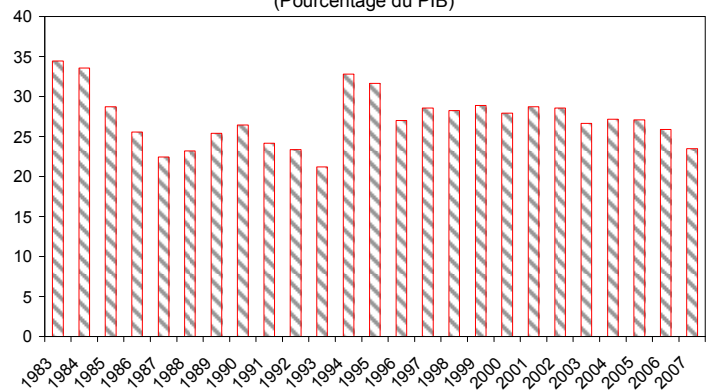
B. Résultats du Sénégal en matière d'exportation

5. **La performance du secteur d'exportation du Sénégal a été médiocre au cours des deux dernières décennies** (figure I.1). Il est frappant de constater que sa part dans les exportations mondiales n'a cessé de s'effriter en valeur et en volume, la dévaluation du franc CFA survenue en 1994 n'ayant interrompu que brièvement ce processus. En termes de volume, la part du Sénégal dans les exportations mondiales était d'environ 80 points de pourcentage inférieure en 2007 par rapport à 1995.



6. **La dévaluation du franc CFA en 1994 n'a pas eu un impact durable en ce qui concerne la promotion des exportations** (figure I.2). Cela illustre l'effet limité d'un ajustement du taux de change sur la promotion des exportations, si les obstacles structurels sous-jacents continuent d'entraver l'activité commerciale. Actuellement, les exportations ne dépassent que de 5 % du PIB leur niveau de 1993, avant la dévaluation. Même si la dévaluation a initialement propulsé les exportations de plus de 10 % du PIB, près de la moitié de cette hausse s'est dissipée au cours des années suivantes.

Figure I-2. Exportations de biens et services, 1983-2007 (Pourcentage du PIB)

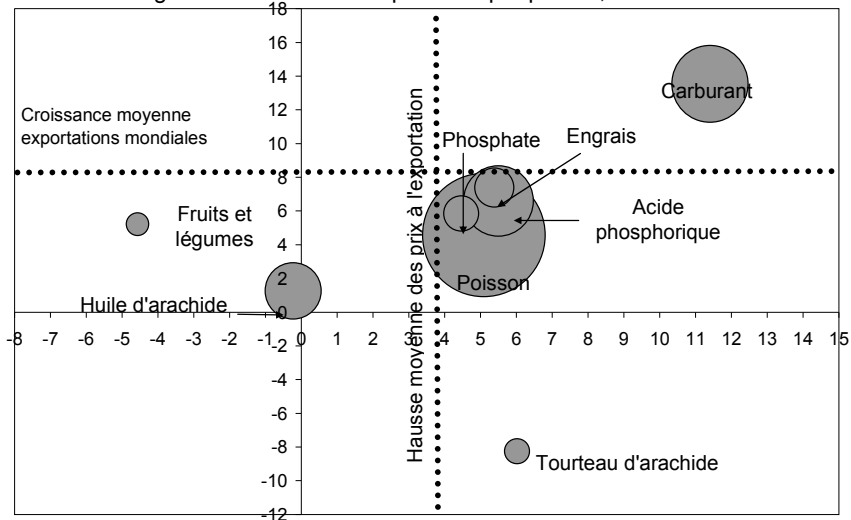


7. **Les exportations du Sénégal sont concentrées sur les produits dont la progression en volume est inférieure à la moyenne pour les exportations mondiales.** La figure I.3 compare l'augmentation du volume et du prix des exportations du Sénégal à celle des exportations mondiales. Les conclusions sont remarquables :

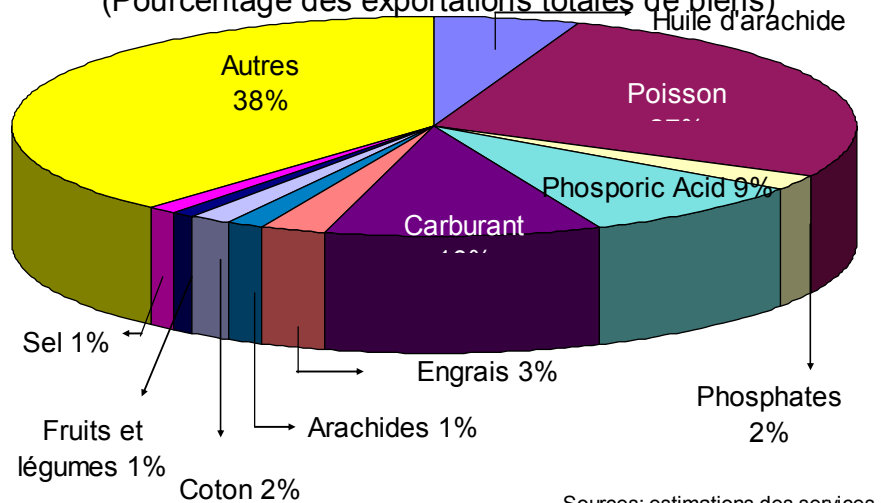
- Aucune des principales exportations du Sénégal n'apparaît dans le quadrant supérieur droit, qui indique les exportations les plus compétitives — c'est-à-dire celles qui affichent une forte croissance des marchés et des prix par rapport aux exportations mondiales. Seuls les carburants se retrouvent dans cette catégorie, mais ils représentent la réexportation de pétrole raffiné vers le Mali et sont confrontés à des difficultés liées à l'offre, comme nous le verrons ci-après.
- Les exportations de poisson et de phosphate ont bénéficié de hausses des prix par rapport aux exportations mondiales, mais ont connu des difficultés attribuables au fait que leur marché a connu une croissance inférieure à la moyenne des exportations mondiales. La situation de l'acide phosphorique semble s'être améliorée depuis la fin de 2007, avec une augmentation des prix et de la demande.³
- Par contre, les exportations d'arachides (6 % des exportations totales, figure I.4) sont encore pires, la croissance des prix et des marchés étant inférieure à la moyenne par rapport aux exportations mondiales. La filière arachides emploie près de la moitié de la population.

³ Les produits du phosphate sénégalais ne sont pas soumis à la concurrence internationale. La société ICS, principale productrice de ces produits, est chargée d'exporter la quasi-totalité de sa production actuelle vers l'Inde. Avec l'expansion de ses activités en 2008, une proportion croissante de sa production pourrait être vendue sur les marchés mondiaux, lui permettant de bénéficier de l'envolée actuelle des cours du phosphate.

Figure I-3. Résultats d'exportation par produit, 1994-2006



Sources : estimations des services du FMI et Comtrade (ONU).

Figure I.4. Exportations par produit, 1994-2007
(Pourcentage des exportations totales de biens)

Sources: estimations des services

8. Les difficultés récentes liées à l'offre ont entravé les exportations, mais sont en train d'être résolues.

- La production de carburant raffiné, l'une des rares exportations du Sénégal vers des marchés à forte demande, a pratiquement cessé en 2006-07 à cause des difficultés de la SAR, la société pétrolière publique. Toutefois, les perspectives de la SAR s'améliorent et la production a repris.
- Le principal producteur sénégalais de produits du phosphate (ICS) a également connu de graves difficultés financières en 2005-07 et fait actuellement l'objet d'un processus de recapitalisation et de restructuration. La production, qui a chuté au tiers de sa

capacité en 2006-07, devrait se redresser au deuxième semestre de 2008 et atteindre sa capacité en 2010.

- En raison du changement des courants océaniques et de la surpêche, la disponibilité de poissons dans les eaux facilement atteignables diminue rapidement. En outre, il convient d'améliorer les bateaux et le matériel de pêche pour maintenir les exportations à leur niveau actuel.

C. Évolution du TCER

9. **Le TCER du Sénégal a été globalement stable depuis la dévaluation de 1994, mais il s'est légèrement apprécié depuis 2001** (figures I.5 et I.6). Ainsi, les exportations du pays sont devenues relativement plus chères sur les marchés mondiaux. Cette appréciation résulte de celle de l'euro, monnaie d'ancrage du franc CFA. La hausse des prix et des coûts de production au Sénégal par rapport à ses principaux partenaires commerciaux a également contribué à l'appréciation du TCER.

- Le TCER basé sur les indices de prix à la consommation (IPC) s'est apprécié de plus de 10 % depuis 2001. La moitié de cette appréciation résulte de l'envolée récente des prix alimentaires et énergétiques.
- Le TCER basé sur les coûts unitaires de la main-d'œuvre affiche une appréciation encore plus forte supérieure à 20 % depuis 2001, en raison de la hausse rapide des coûts de la main-d'œuvre au Sénégal. Ces dernières années, la pénurie de travailleurs qualifiés, notamment expatriés, a dopé les salaires dans le secteur privé.⁴
- Le TCER basé sur l'IPC est appliqué dans l'analyse empirique de ce chapitre, car il comporte une série chronologique assez longue. La série chronologique courte du TCER basé sur les coûts unitaires de la main-d'œuvre empêche son application à l'analyse économétrique.

⁴ World Bank (2007b) donne plus de détails sur cette question. Récemment, la demande de travailleurs expatriés et hautement qualifiés a dépassé l'offre. La croissance de leurs salaires qui en a résulté (estimée à plus de 25 % par an) dépasse les gains de productivité relatifs, entraînant la hausse des coûts unitaires de la main-d'œuvre.

Figure I-5. TCER basé sur l'IPC
(Indice 1997=100)

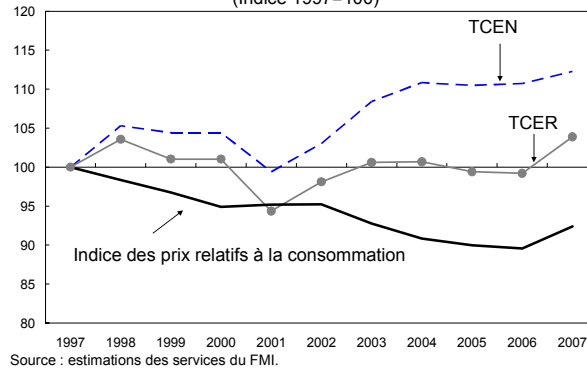
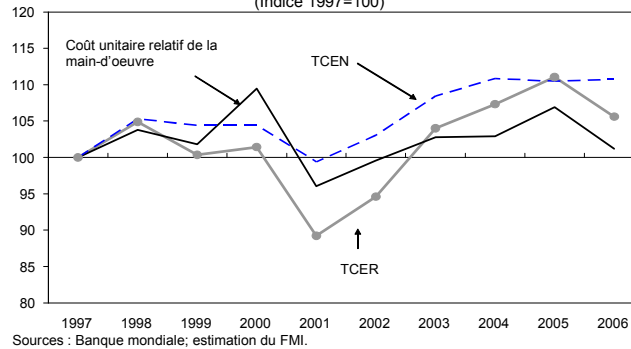


Figure I.6. Sénégal : TCER basé sur le coût unitaire de la main-d'oeuvre
(Indice 1997=100)



10. **La portée véritable de l'appréciation du TCER se situe probablement entre le TCER basé sur l'IPC et le TCER basé sur les coûts unitaires de la main-d'œuvre.** Il se peut que le TCER basé sur l'IPC sous-estime le coût croissant des exportations du Sénégal, car (i) les prix à la consommation comprennent le prix des biens finaux importés qui n'ont aucun lien avec les biens produits localement; et (ii) le contrôle de certains prix de services publics et de transports inclus dans l'IPC sous-estime le coût de production au Sénégal. Par ailleurs, le TCER basé sur le coût unitaire de la main-d'œuvre surestime sans doute l'ampleur de l'appréciation du TCER, puisque les coûts de la main-d'œuvre ne sont pas les seuls coûts de production.

D. Analyse empirique du TCER d'équilibre

11. **La comparaison entre le TCER véritable et son niveau d'équilibre peut aider à cerner les déséquilibres macroéconomiques.** Le TCER d'équilibre est celui dans lequel l'économie affiche à la fois un équilibre interne — faible niveau de chômage et d'inflation — et un équilibre externe — défini comme une position du compte courant soutenable à long terme.⁵ Si un pays a un taux de chômage constamment élevé ou un déficit courant

⁵ Ce concept de TCER pour les pays en développement est basé sur le cadre du taux de change fondamental d'équilibre d'Edwards (1989) et Williamson (1994) dans lequel l'équilibre interne est défini comme l'équilibre présent et future sur le marché des biens non échangeables.

constamment élevé, un ajustement du TCER — à travers une dépréciation du taux de change nominal ou une hausse modération de la croissance des salaires — s'impose pour rétablir l'équilibre. La méthode du taux de change d'équilibre fondamental (TCEF) et celle de l'équilibre macroéconomique sont appliquées pour déterminer si le TCER du Sénégal est désaligné par rapport à sa valeur d'équilibre.

Méthode du taux de change d'équilibre fondamental (TCEF)

12. La méthode du TCEF présume que le TCER d'équilibre dépend de ses déterminants fondamentaux : termes de l'échange, productivité et investissement.

L'ouverture et la consommation publique sont aussi des paramètres fondamentaux couramment appliqués dans l'analyse du TCEF. Pour le Sénégal, ces deux variables ne sont pas quantitativement significatives dans l'estimation du taux de change d'équilibre et sont donc exclues de l'analyse. Elles ne sont sans doute pas significatives en raison d'importants effets indirects sur le TCER. Par exemple, l'ouverture peut avoir une incidence sur le TCER à travers les termes de l'échange, et sur la consommation publique à travers la productivité et l'investissement public.

13. Les relations escomptées entre les variables sont les suivantes :

- Le TCER et les termes de l'échange devraient avoir une corrélation positive. Une hausse des termes de l'échange correspond à une augmentation de la demande et des prix relatifs des biens produits localement, ce qui entraîne un accroissement du TCER.
- La productivité, qui est une mesure du progrès technologique représentée par le PIB réel par habitant du Sénégal par rapport à ses partenaires commerciaux, devrait aussi avoir une corrélation positive avec le TCER. Une augmentation de la productivité entraîne une hausse des salaires relatifs et, partant, des prix relatifs, relevant le TCER.
- L'investissement, défini comme la somme des investissements privés et publics en proportion du PIB, devrait avoir une corrélation négative avec le TCER. L'investissement au Sénégal ayant une forte teneur en importations, une hausse de l'investissement entraîne une hausse de la consommation d'importations, abaissant le TCER.

14. Le modèle est estimé au moyen de quatre techniques d'estimations économétriques : la méthode autorégressive à retard échelonné (*Autoregressive Distributed Lag* — ARDL), la méthode de Johansen, la méthode des moindres carrés ordinaires pleinement modifiés (*Fully-Modified Ordinary Least Squares* — FMOLS) et la méthode des

groupes médians (*Pooled Mean Group* — PMG).⁶ Leurs caractéristiques spécifiques sont les suivantes :

- Les méthodes ARDL et Johansen estiment le taux de change d'équilibre à partir des données de séries chronologiques pour le Sénégal. Bien que la méthode de Johansen constitue le moyen classique de détermination des relations à long terme, elle exige que toutes les variables soient intégrées d'ordre un. Par contre, la méthode ARDL est indépendante de l'ordre d'intégration des différentes variables. Il a été démontré que la performance de la démarche de vérification des limites (*ARDL bound testing*) dans la méthode ARDL est supérieure à la méthode classique de Johansen avec de petits échantillons.
- Les méthodes *FMOLS* et *PMG* estiment le taux de change d'équilibre pour le Sénégal à partir des informations tirées des données de panel sur tous les pays de l'UEMOA. Cela rend l'estimation plus précise, mais les résultats de l'estimation peuvent être trompeurs dans la mesure où le Sénégal est différent des autres pays et de l'UEMOA. Le modèle a été estimé à partir des données annuelles sur les logarithmes naturels du TCER et de ses paramètres fondamentaux sur la période 1970-2007.⁷ Le panel contient les données correspondantes pour tous les pays de l'UEMOA.

15. **Les résultats de l'estimation confirment la relation escomptée entre le TCER du Sénégal et ses paramètres fondamentaux** (tableau I.1).⁸ L'amélioration de la productivité et des termes de l'échange entraînent une appréciation du TCER tandis que l'augmentation de l'investissement entraîne une dépréciation.

Tableau I-1 : Résultats d'estimation des paramètres du TCEF

	ARDL		Johansen		FMOLS		PMG	
	Coef	Coef. T	Coef	Coef. T	Coef	Coef. T	Coef	Coef. T
Constant	0.99	...	-0.97	...	4.01	...	5.55	...
Termes de l'échange	0.83	3.43	1.28	9.06	0.32	5.03	0.23	1.62
Productivité	1.05	5.77	0.92	9.31	0.44	9.19	0.76	4.11
Investissement	-0.03	-0.23	-0.07	-1.25	-0.19	-5.67	-0.58	-4.79

Source : calculs des services du FMI.

⁶ Voir Pesaran, et al. (2001) pour les détails sur la méthode ARDL, et Johansen (1988, 1991, 1995) pour la méthode Johansen. Pedroni (2000) décrit la méthode FMOLS. La méthode PMG est expliquée dans Pesaran, et al. (1999).

⁷ Toutes les variables ont une racine unitaire lorsque le test de racine unitaire *Augmented Dickey-Fuller* au niveau de 1 % est appliqué. Le test de limites pour une relation uniforme à long terme dans le modèle ARDL était significatif à la valeur critique de 5 % calculée dans Pesaran, et al. (2001). La méthode de cointégration de Johansen trouve un vecteur de cointégration, ce qui implique l'existence d'une relation à long terme.

⁸ La méthode d'estimation du TCEF repose sur les applications de cette démarche aux pays de l'UEMOA dans Roudet, et al. (2007). Les résultats correspondent globalement à leur analyse.

16. **La méthode du TCEF ne donne pas de signes intangibles de surévaluation.** Le TCER d'équilibre pour chaque année de l'échantillon est calculé en ajustant les valeurs à long terme de chacun des paramètres fondamentaux avec les estimations des paramètres de chaque méthode d'estimation⁹. Les limites des écarts qui en résultent, qui montrent le pourcentage maximum de déviation du TCER par rapport au TCER d'équilibre selon les différentes techniques économétriques¹⁰, sont relativement importantes, même si elles ont été moindres dans la période consécutive à la dévaluation de 1994 (figures I.7 et I.8)^{11, 12} :

- *Avant la dévaluation de 1994*, le TCER du Sénégal a été largement surévalué, dans une fourchette allant de + 15 % à + 75 %.
- *Immédiatement après la dévaluation*, l'écart s'est établi entre - 15 % et - 45 % selon les estimations.
- *Au cours de la dernière décennie*, la déviation du TCER par rapport à son niveau d'équilibre a été relativement faible. Les seuils des écarts ne donnent pas de signe clair d'une surévaluation ou d'une sous-évaluation du TCER.¹³
- *En 2007*, cette tendance s'est poursuivie, car selon les estimations, la déviation du TCER par rapport à son niveau d'équilibre s'est située entre - 10 % et + 15 %.¹⁴

⁹ Les valeurs fondamentales à long terme sont calculées de façon approximative à partir d'une moyenne triennale mobile pour chaque variable.

¹⁰ Les résultats de chaque technique d'estimation sont généralement pertinents. Toutefois, la performance inférieure sur petit échantillon de la méthode de Johansen par rapport à la méthode ARDL (voir le paragraphe 14) pourrait justifier que l'on accorde un moindre poids à ses résultats. Cela ne changerait pas les limites des écarts.

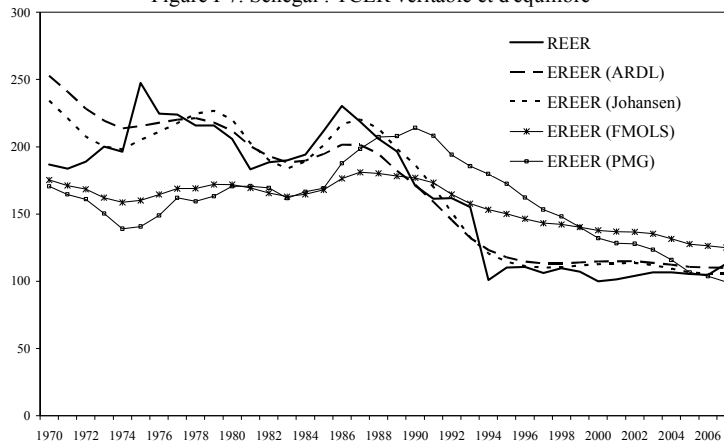
¹¹ Les limites des écarts ne tiennent pas compte de l'incertitude statistique entourant les estimations de points qui sous-tendent cette déviation maximum.

¹² En raison de l'échantillon réduit, de l'incohérence des données et de la faible fréquence des données, ces résultats économétriques doivent être utilisés avec prudence. D'autres techniques et modèles d'estimation peuvent produire des conclusions différentes.

¹³ Les estimations qui comportent une variable fictive pour la dévaluation de 1994 produisent des résultats similaires.

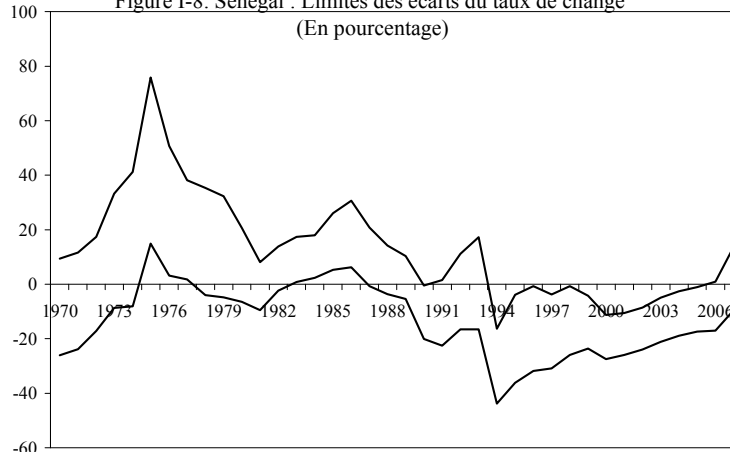
¹⁴ L'intervalle de confiance de 95 % qui accompagne les limites de désalignement pour 2007 est de 15 % à +25 %. Statistiquement, cela implique que le désalignement estimé du TCER n'est pas sensiblement différent de zéro.

Figure I-7. Sénégal : TCER véritable et d'équilibre



Source : calculs des services du FMI.

Figure I-8. Sénégal : Limites des écarts du taux de change
(En pourcentage)



Source : calculs des services du FMI.

Méthode de l'équilibre macroéconomique

17. **La méthode de l'équilibre macroéconomique estime l'ajustement du TCER nécessaire pour fermer l'écart entre la projection du solde du compte courant déduite des paramètres macroéconomiques fondamentaux et sa valeur d'équilibre à long terme.** Le solde du compte courant (CC) déduit des paramètres fondamentaux est appelé « norme » du CC. Il se calcule en deux étapes :

- une estimation économétrique de la relation d'équilibre entre le solde du CC et ses fondamentaux pour les pays à faible revenu; et
- l'application des estimations de paramètres aux paramètres fondamentaux à moyen terme du Sénégal afin d'obtenir la norme de CC pour le Sénégal.

18. **Le solde d'équilibre à long terme du CC, également appelé solde sous-jacent du CC, correspond au solde du CC après élimination de tous les facteurs temporaires, y compris les importations au titre des IDE.** Si le TCER est parfaitement aligné sur sa valeur à long terme, la norme du CC sera la même que le solde sous-jacent du CC. Autrement, l'ajustement du TCER nécessaire pour porter la norme du CC au niveau du solde sous-jacent du CC représente la déviation du TCER par rapport à sa valeur d'équilibre¹.

19. **Selon les estimations, la norme du CC pour le Sénégal est de 6 % du PIB, et le solde sous-jacent du CC est de 5 % du PIB.**

- La *norme du CC* a été calculée à partir des paramètres estimés par la régression du CC sur les variables macroéconomiques fondamentales suivantes des pays à faible revenu (PFR) : solde budgétaire, avoirs extérieurs nets par rapport au PIB, revenu relatif, croissance du PIB par habitant, et croissance démographique (encadré I.1).
- Le *solde sous-jacent du CC* est le solde qui correspond (i) aux tendances historiques avant l'afflux récent d'IDE; et (ii) à la prévision du solde du CC une fois que les IDE et la production à l'exportation qui en résulte atteignent des niveaux stables.

20. **La méthode de l'équilibre macroéconomique ne donne pas non plus de signes intangibles de surévaluation.** L'analyse montre qu'une dépréciation de moins de 8 points de pourcentage ferme l'écart entre la norme et le solde sous-jacent du CC². Sur le plan qualitatif, cela implique que le TCER dépasse sa valeur d'équilibre. Toutefois, la faible ampleur de la déviation du TCER par rapport à son niveau d'équilibre et l'erreur statistique liée à l'estimation empêchent d'obtenir une preuve irréfutable de désalignement.

¹ Le calcul se fait à partir de l'élasticité du solde du compte courant par rapport au TCER. Pour plus de détails sur cette méthodologie, voir IMF (2006).

² L'ajustement dépend de l'élasticité du compte courant par rapport au taux de change, que l'on obtient en appliquant des estimations d'élasticité des échanges à partir de modèles à équation unique de la demande d'exportation et d'importation. L'estimation d'élasticité des exportations (importations) est de 0.37 (-1.16).

Encadré I.1. Méthode de l'équilibre macroéconomique pour pays à faible revenu

Un défi crucial dans l'application de la méthode de l'équilibre macroéconomique aux pays à faible revenu (PFR) réside dans l'estimation d'une norme de CC appropriée. Le Département des études du FMI a estimé la relation d'équilibre entre le solde du CC et ses fondamentaux pour les économies développées et émergentes. L'application de ces estimations aux PFR produirait des résultats biaisés en raison des différences considérables de dynamique économique entre ces pays et les PFR.

Afin de calculer la norme de CC du Sénégal, la relation entre le solde du CC et ses variables fondamentales a été estimée de manière spécifique pour les PFR. Les variables fondamentales utilisées étaient le solde budgétaire, les avoirs extérieurs nets par rapport au PIB, le revenu relatif, la croissance du PIB par habitant et la croissance démographique. La relation d'équilibre du CC des PFR a été estimée à l'aide d'un panel de 35 PFR sur la période 1985-2005.^{1,2} Les estimations de coefficient (tableau I.2) démontrent ce qui suit :

- Une amélioration du ratio du solde budgétaire global par rapport au PIB correspond à un solde plus positif du CC.
- Une amélioration des avoirs extérieurs nets par rapport au PIB est également associée à un solde plus positif du CC.
- Toutefois, un regain de croissance du PIB par habitant est préjudiciable au solde du CC. Le revenu relatif et la croissance démographique revêtent moins d'importance et ont respectivement une corrélation positive et négative avec le solde du CC.

Les estimations futures de la relation d'équilibre du CC pourraient être améliorées par :

- L'élimination des fluctuations à haute fréquence, en prenant les moyennes des données sur quatre ans pour mieux refléter les relations à moyen terme parmi les variables.
- L'application des déviations par rapport aux moyennes des partenaires commerciaux pour les variables suivantes : solde budgétaire et croissance démographique. Cela éliminerait les biais actuels de l'estimation résultant de (i) la surestimation de l'impact d'une amélioration du solde budgétaire dans des cas où l'amélioration des soldes budgétaires à l'échelle mondiale a un impact limité sur le solde du CC de chaque pays; et (ii) la sous-estimation de l'impact d'une proportion accrue de jeunes économiquement dépendants qui réduit l'épargne nationale et, partant, le solde du CC.

¹ L'analyse est limitée à la période 1980-2005 pour obtenir un échantillon de pays aussi vaste que possible, pour améliorer la précision des estimations du coefficient de la norme de CC à cause des variations au sein des pays et entre les pays. Les données antérieures sont moins fiables. La fiabilité des résultats pourrait être rehaussée par la prise en compte des déséquilibres actuels des comptes courants à l'échelle mondiale.

² Les modèles OLS groupés, à effets aléatoires et à effets fixes ont été estimés. Un test de Hausman rejette les différences systématiques entre les estimations de coefficients à effets aléatoires et à effets fixes.

Tableau I-2 : Estimation du compte courant sur les fondamentaux 1/

	OLS groupés	Effets fixes
Solde global/PIB	0.35 (0.07)	0.56 (8.06)
AEN/PIB	0.07 (0.02)	0.06 (2.49)
Revenu relatif	0.47 (0.11)	-0.67 (3.21)
Croissance PIB par habitant	-0.17 (0.06)	-0.21 (3.33)
Croissance démographique	-0.43 (0.22)	-0.45 (1.84)
1=petite île	-4.69 (1.60)	0.00 ...
1=exportateur de carburant	6.66 (1.25)	0.00 ...
Constant	-4.70	-2.57
Observations	546	546
Coefficient de détermination	0.30	0.24
Nombre de pays	35	35
Effets fixes selon le temps?	Yes	Yes
Effets fixes selon le pays?	No	Yes

Source : calculs des services du FMI

1/ Les données portent sur 35 pays à faible revenu.

2/ Erreurs types entre parenthèses.

Autres considérations

21. **Les résultats empiriques sont complétés par des évolutions qui donnent à penser que les préoccupations concernant la récente appréciation du TCER sont limitées.** Grâce à son endettement soutenable et à son environnement macroéconomique stable, le Sénégal a réussi à accroître la confiance des investisseurs comme en témoigne l'envolée récente des IDE, qui ont plus que doublé en moins de cinq ans. Toutefois, ces IDE proviennent d'un petit nombre de grosses multinationales dans les domaines de l'infrastructure, des services et des ressources naturelles. Les améliorations structurelles qui rehaussent le climat des affaires seront nécessaires pour accroître et diversifier davantage les IDE.

E. Analyse des mesures structurelles de compétitivité

22. **Le Sénégal est classé comme l'un des pays les moins compétitifs du monde.** En 2007, il a été classé centième sur 131 à l'indice de compétitivité du Forum économique mondial (tableau I.3), mais il n'a pas été classé en 2006. Sa stabilité macroéconomique et politique et son niveau de préparation technologique sont relativement élevés, mais l'étude souligne la nécessité de développer les institutions, l'efficacité du marché du travail,

l'éducation et les infrastructures. Dans ces domaines, le Sénégal est largement à la traîne d'autres pays africains tels que le Kenya et l'Afrique du Sud.

Tableau I-3. Indice de compétitivité mondiale (ICM), 2007-08
(Sur 131 pays, meilleur=1, pire=133)

	Bénin	Sénégal	Afrique du Sud	Ghana	Kenya	Nigeria
Classement ICM global	108	100	44	...	99	95
Exigences de base	106	103	61	...	117	108
Institutions	90	97	39	...	101	103
Infrastructure	112	98	43	...	93	119
Stabilité macroéconomique	80	58	50	...	122	28
Santé et enseignement primaire	111	113	117	...	110	124
Améliorateurs de l'efficacité	122	104	36	...	79	77
Enseignement supérieur et formation	114	105	56	...	88	109
Efficacité du marché des biens	99	78	32	...	79	65
Efficacité du marché du travail	110	119	78	...	60	75
Sophistication du marché financier	97	111	25	...	48	56
État de préparation technologique	112	82	46	...	92	97
Taille du marché	121	100	21	...	78	52
Facteurs d'innovation et de sophistication	92	80	33	...	56	69
Sophistication des affaires	97	82	36	...	70	74
Innovation	86	73	32	...	46	66

Sources: Forum économique mondial.

23. **Les entreprises ont des coûts d'exploitation élevés.** D'après le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le Sénégal s'est classé 162e sur 178 pays en 2007–08 en ce qui concerne la facilité de mener une activité économique — niveau nettement inférieur à celui de tous les autres pays de l'UEMOA, sauf la Guinée-Bissau et le Niger (figure I.9 et tableau I.4). En comparaison, le Ghana et le Kenya se sont classés parmi les 10 premiers réformateurs au monde; ils ont excellé dans la réduction du coût financier et du délai de création d'une entreprise, d'enregistrement d'une propriété, de paiement des impôts et d'obtention du crédit. Le Sénégal a commencé à améliorer son environnement des affaires, surtout en ce qui concerne la création d'entreprises. L'ouverture d'un guichet unique à la mi-2007 a ramené de 58 jours à 48 heures le délai nécessaire pour lancer une entreprise, ce qui devrait contribuer à améliorer le classement du Sénégal dans le *Doing Business* de 2008-09. Malgré ce progrès, l'enregistrement d'une propriété et l'accès au crédit font encore l'objet de lourdeurs administratives et les investisseurs sont peu protégés. Ces obstacles institutionnels découragent l'implantation de nouvelles entreprises sur le marché et rendent le Sénégal moins attrayant pour l'investissement privé.

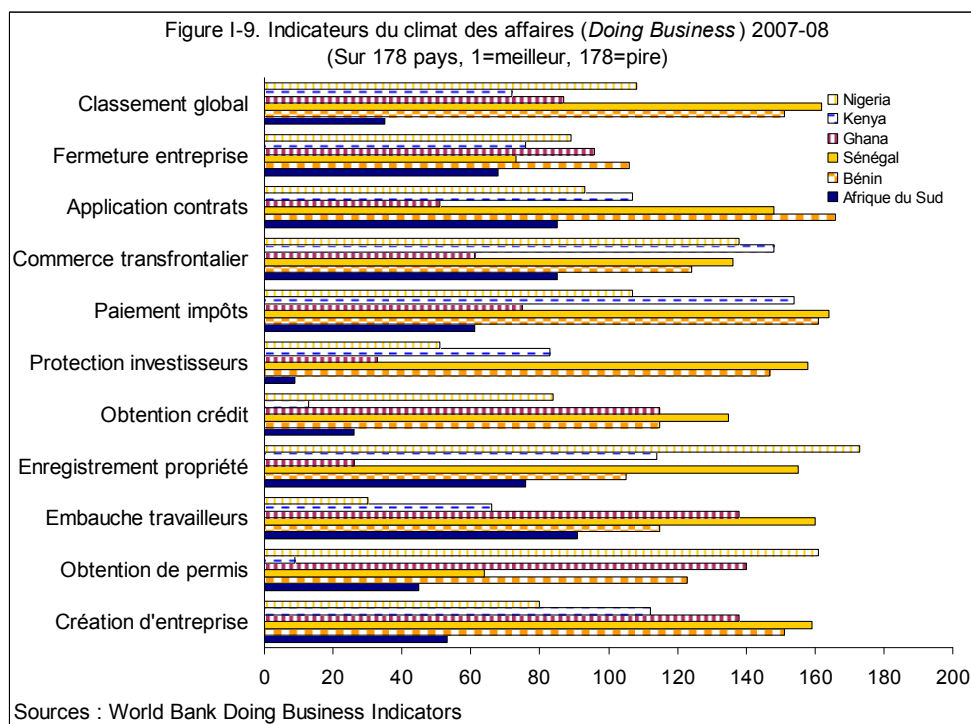


Tableau I-4. Variation des indicateurs de 2007-08 par rapport à 2006-07
(- = amélioration, + =détérioration)

	Bénin	Sénégal	Afrique du Sud	Ghana	Kenya	Nigeria
Classement global	4.0	4.0	-2.0	-22.0	-10.0	0.0
Création d'entreprise	8.0	6.0	-5.0	-11.0	-3.0	3.0
Obtention permis	3.0	2.0	-1.0	0.0	-6.0	-9.0
Embauche travailleurs	-3.0	-3.0	-2.0	7.0	0.0	0.0
Enregistrement propriété	-9.0	3.0	7.0	-56.0	2.0	1.0
Obtention crédit	4.0	3.0	-6.0	-17.0	-19.0	4.0
Protection investisseurs	0.0	0.0	0.0	1.0	2.0	2.0
Paiement impôts	-2.0	0.0	2.0	-18.0	-2.0	2.0
Commerce transfrontalier	4.0	9.0	4.0	-13.0	1.0	3.0
Application contrats	0.0	1.0	0.0	-10.0	2.0	1.0
Fermeture entreprise	6.0	-2.0	2.0	2.0	2.0	3.0

Source : Indicateurs de la Banque mondiale sur le climat des affaires (*Doing Business*)

24. **Il importe de développer davantage le capital humain par l'éducation.** En 2007, le Sénégal s'est classé 156e sur 177 pays à l'indice de développement humain (IDH) des Nations Unies, soit une amélioration mineure par rapport au 157e rang occupé en 2005. Comparé à d'autres pays africains, le Sénégal fait bonne figure dans certains indicateurs sociaux relatifs à la santé, tels que l'espérance de vie et la mortalité infantile. Toutefois, la faiblesse des ratios d'alphabétisation des adultes et de scolarisation par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne témoigne des résultats médiocres en matière d'éducation (tableau I.5).

Tableau I-5 : Indicateurs sociaux, 2005

	Sénégal	Bénin	Cameroun	Mali	Guinée	Afrique sub-saharienne	PFR
Espérance de vie à la naissance (ans)	56	55	46	49	54	47	59
Taux de fécondité (naissances par femme)	5	6	5	7	6	5	4
Taux de mortalité (infantile, pour 1000 naissances vivantes)	61	89	87	120	97	96	75
Taux de mortalité (- de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes)	119	150	149	218	160	163	115
Taux de vaccination rougeole (% , 12-23 mois)	74	85	68	86	59	64	65
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	39	35	68	24	30	59	53
Taux de scolarisation brut (% population d'âge scolaire)							
Primaire	78	96	117	66	81	95	104
Secondaire	21	33	44	24	30	32	46
Tertiaire	5	...	6	3	3	5	9

Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (2007) ; PNUD, Rapport mondial sur le développement humain (2007).

25. **Le renforcement de la gouvernance peut également accroître la compétitivité du Sénégal.** Il a été démontré qu'une légère amélioration de la gouvernance peut doper la compétitivité d'un pays. Par exemple, Wei (2000) constate que le fait de ramener le niveau de corruption au Mexique à celui de Singapour aurait le même impact que le fait de réduire de 30 % l'impôt sur le revenu des sociétés. Bien que le Sénégal soit bien classé en matière de voix et de responsabilisation — libertés civiles, participation des citoyens à la sélection des dirigeants et obligation faite aux autorités de rendre des comptes aux citoyens — la corruption et l'inefficacité administrative freinent le pays (figure I. 10 et tableau I.6), selon les *Indicateurs de gouvernance dans le monde*, produits par la Banque mondiale. Au cours de la dernière décennie, au lieu d'améliorer l'efficacité administrative et de réduire la corruption, le Sénégal a vu sa position dans ces domaines cruciaux se détériorer considérablement.

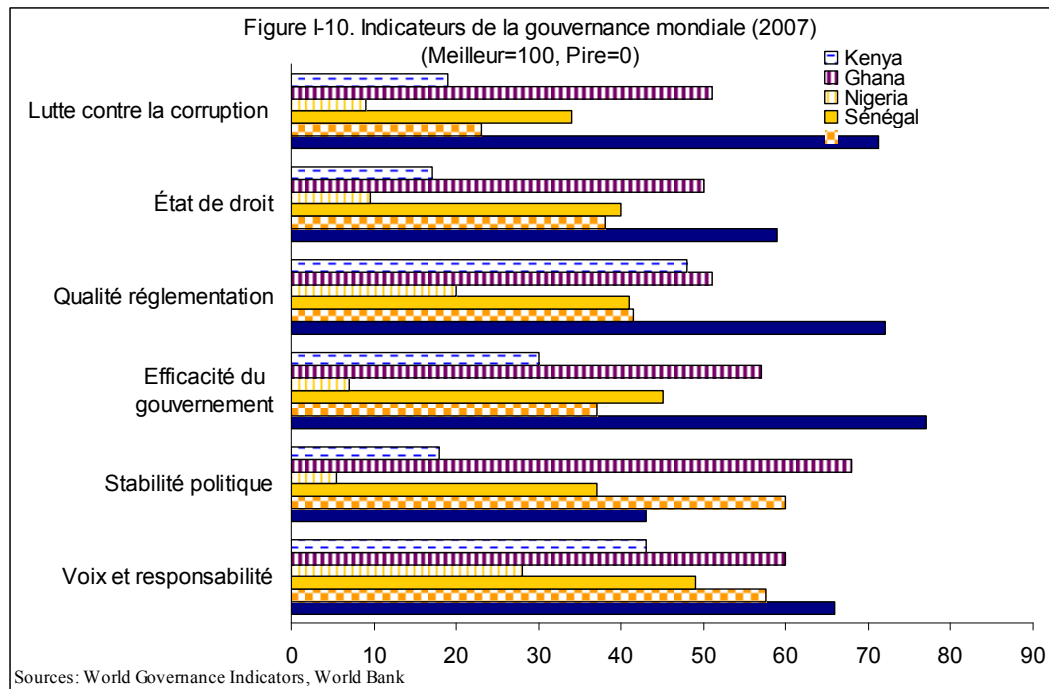


Tableau I-6. Variation des indicateurs de gouvernance dans le monde en 2007 par rapport à 1997 (en points de pourcentage)
(+ = amélioration, - = détérioration)

	Bénin	Sénégal	Afrique du Sud	Ghana	Kenya	Nigeria
Voix et responsabilisation	-7.00	2.00	-4.50	20.0	25.5	18.0
Stabilité politique	-14.50	9.00	27.15	30.0	-2.0	30.0
Efficacité du gouvernement	-17.00	-13.00	2.90	18.0	-19.0	7.0
Qualité des règlements	9.45	5.50	19.90	-1.0	18.0	8.0
État de droit	-11.50	-5.00	-1.75	11.0	3.0	1.0
Lutte contre la corruption	-5.20	-9.50	-5.20	15.0	9.0	3.0

Source : Banque mondiale, Indicateurs de gouvernance dans le monde.

F. Implications pour la politique économique et conclusions

26. **En raison de signes intangibles d'une surévaluation du TCER, les mesures visant à améliorer la compétitivité extérieure du Sénégal devraient être concentrées sur la réforme de l'environnement des affaires.** Mais il faudrait dorénavant suivre attentivement le TCER, car si l'appréciation récente se poursuit, les exportations du Sénégal seront plus chères sur les marchés mondiaux.

27. **Les indicateurs de compétitivité fondés sur des enquêtes mettent en évidence plusieurs domaines de réforme de l'environnement des affaires.** Ces réformes serviraient de fondement à l'expansion et à la diversification de la base d'exportation du Sénégal, à l'amélioration de la qualité des produits et à la baisse des coûts de production. Elles devraient être enchâssées dans des politiques macroéconomiques prudentes créant un environnement opérationnel stable pour le secteur privé. Des mesures spécifiques devraient viser à améliorer les infrastructures, l'éducation, la prestation des services de santé, le cadre juridique, réglementaire et administratif, les marchés du travail, l'intermédiation financière et la gouvernance.

28. **Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre ces réformes.** Par exemple, elles sont en train de faire des investissements considérables pour moderniser les infrastructures dans divers domaines : routes, aéroports, ports et énergie. Les dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, qui stimulent le développement du capital humain et la productivité du travail, sont en hausse. De plus, les autorités sont en train de renforcer le système judiciaire et d'assouplir les procédures administratives qui se sont avérées coûteuses pour les entrepreneurs par le passé, en créant notamment un guichet unique pour la création d'entreprises.

29. **Dans l'ensemble, la mise en œuvre du programme de réformes contribuerait à créer un climat des affaires plus attrayant qui encourage l'investissement intérieur et extérieur dans les exportations traditionnelles et nouvelles.** En définitive, la résistance du Sénégal face à l'évolution des prix et des marchés mondiaux devrait être renforcée par ces mesures de réforme.

Bibliographie

- Edwards, S. 1989, *Real Exchange Rates, Devaluation, and Adjustment: Exchange Rate Policy in Developing Countries* (Cambridge: MIT Press).
- International Monetary Fund, 2006, “Methodology for CGER Exchange Rate Assessments,” available at www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/110806.pdf. (Washington: IMF).
- Johansen, S., 1988, “Statistical Analysis of Cointegrating Vectors,” *Journal of Economic Dynamics and Control*, Vol. 12, pp. 231–54.
- _____, 1991, “Estimation and Hypothesis Testing of Cointegrating Vectors in Gaussian Vector Autorégressive Models,” *Econometrica*, Vol. 59, pp. 1551–80.
- _____, 1995, *Likelihood-based Inference in Cointegrated Vector Autorégressive Models* (United Kingdom: Oxford University Press).
- Pedroni, P., 2000, “Fully-Modified OLS for Heterogeneous Cointegrated Panels” in *Advances in Econometrics: Nonstationary Panels, Panel Cointegration and Dynamic Panels*, Vol.15, pp. 93–150.
- Pesaran, M.H., Y. Shin, and R. J. Smith, 1999, “Pooled Mean-Group Estimation of Dynamic Heterogenous Panels,” *Journal of the American Statistical Association*, No. 94, pp. 621-34.
- _____, 2001, “Bounds Testing Approaches to the Analysis of Level Relationships,” *Journal of Applied Econometrics*, Vol. 16, pp. 289–326.
- Roudet, S., M. Saxegaard, and C. Tsangarides (2007), “Estimation of Equilibrium Exchange Rates in the WAEMU: A Robustness Approach,” IMF Working Paper 07/194, Washington DC.
- Wei, S., 2000, “How Taxing Is Corruption on International Investors?” *Review of Economics and Statistics*, Vol. 82 (February), pp. 1–11.
- Williamson J. (1994), “Estimates of FEERs,” in *Estimating Equilibrium Exchange Rates*, Institute of International Economics, John Williamson, Editor.
- World Bank, 2007a, *Doing Business 2008*, (Washington: World Bank Doing Business Project) <http://rru.worldbank.org/DoingBusiness/>.
- World Bank, 2007b, “Sénégal - À la recherche de l'emploi : le chemin vers la prospérité,” Country Economic Memorandum, No. 40344-SN, Washington DC.
- World Economic Forum, 2007, *Global Competitiveness Report* (Geneva: Switzerland) <http://www.weforum.org/en/index.htm>.
- United Nations, 2007, *Human Development Report 2007/08*, United Nations Development Program, New York, NY.

II. MESURES DE PROTECTION DES PAUVRES CONTRE LE RENCHÉRISSEMENT DE L'ÉNERGIE ET DES DENRÉES ALIMENTAIRES AU SÉNÉGAL¹

A. Introduction

1. **En 2007, le Sénégal a amorcé la mise en œuvre de mesures de politique économique visant à protéger les pauvres contre l'impact négatif de la récente envolée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.** Le présent chapitre évalue l'effet de répartition de ces mesures et propose plusieurs options à partir d'une analyse des impacts sur la pauvreté et le social (AIPS).
2. **Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :**
 - **Bien qu'elles atténuent l'impact négatif de la récente flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires sur la population, les mesures de politique économique actuelles ne sont pas bien ciblées dans l'ensemble.** Elles compensent globalement la hausse du coût de la vie résultant de la flambée des prix jusqu'à la fin de 2007. Cependant, près de 55 % des avantages profitent aux 40 % des ménages au sommet de l'échelle de répartition du bien-être.
 - **D'autres mesures à court terme seraient plus efficaces pour la protection des pauvres.** Il s'agit notamment de restructurer des subventions, d'instaurer des tarifs d'assistance sociale pour l'électricité, de combattre directement la pauvreté rurale et de cibler directement les groupes défavorisés.
 - **L'introduction d'un programme bien ciblé de transferts conditionnels en espèces serait la solution la plus efficace pour promouvoir le bien-être chez les pauvres et pour réduire la pauvreté au fil du temps.** Un modèle de ciblage heuristique a été conçu et pourrait servir de fondement à ce système de transfert, et ce, à un coût limité. Le programme de transferts ciblés pourrait être conditionné par la scolarisation des enfants et à l'obtention des soins de santé.
3. **Ce chapitre est organisé de la manière suivante.** La section B évalue l'effet de répartition des récentes mesures de politique économique prises pour protéger la population contre l'inflation des prix alimentaires, tandis que la section C procède à une analyse similaire des subventions actuelles de l'énergie et des produits pétroliers. D'autres options de politique à court terme sont présentées à la section D. Un système de transferts conditionnels est proposé à la section E, et la section F sert de conclusion.

¹ Préparé par Isabell Adenauer (FAD).

B. Effet de répartition de l'inflation des prix alimentaires et mesures prises

4. **Au premier semestre de 2007, les prix de plusieurs denrées alimentaires de base se sont accrus sensiblement au Sénégal, reflétant la baisse de la production agricole et l'évolution des prix à l'échelle internationale.** En particulier, le prix du riz, aliment de base pour la majorité de la population, a augmenté de 11 % sur la période. Cette hausse a été largement attribuable au renchérissement du riz sur le marché mondial, car, selon les estimations, 80 % du riz est importé. Les prix locaux des autres denrées alimentaires comme les céréales et les produits laitiers ont également flambé, reflétant en partie une contraction de la production agricole due à une pluviométrie faible et inégale.

5. **Afin de contenir les prix de certains aliments de base, le gouvernement a suspendu la TVA et les droits de douane sur certains produits de consommation courante importants en juillet 2007.** Les dépenses alimentaires étaient déjà largement exonérées de TVA en vertu du dispositif existant de TVA établi par l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).² Les changements suivants ont été adoptés :

- **Riz.** À l'instar des autres céréales, le riz est exonéré de TVA. Les droits de douane ont été suspendus.
- **Blé.** Également exonéré de TVA; suspension des droits de douane.
- **Lait en poudre.** Suspension de la TVA et des droits de douane.
- **Pain.** Suspension de la TVA à tous les niveaux de la chaîne de production.

6. **Le manque à gagner résultant des suspensions de taxes et de droits est estimé à 29 milliards de francs CFA (0,5 % du PIB) en 2007.** Les pertes de recettes douanières se sont chiffrées à 12 milliards de francs CFA pour le riz, le lait en poudre et le blé, tandis que la suspension de la TVA sur la farine et le lait en poudre a coûté 5 milliards de francs CFA et 12 milliards de francs CFA, respectivement. La suspension n'ayant été appliquée que pour un semestre, le coût sur l'ensemble de l'année serait d'environ 1 % du PIB.

7. **Les suspensions de TVA et de droits de douane n'ont pas inversé la tendance à la hausse des prix, reflétant en partie l'évolution des prix internationaux.** Néanmoins, le prix du riz a baissé de 10 % pendant près de trois mois après l'adoption des mesures, ce qui correspond à la suspension tarifaire de 10 %. Mais à la fin de 2007, il avait dépassé son niveau d'avant la suspension. Le prix du lait en poudre est resté relativement stable. Le prix du pain est déterminé par un processus d'homologation, où les parties prenantes suggèrent un

² L'UEMOA permet à chaque État membre de choisir sept catégories de produits qui sont exonérés de TVA parce qu'ils sont des denrées alimentaires de base consommées en grande quantité par les couches pauvres de la société. Le Sénégal a choisi les catégories suivantes : (1) arachides; (2) céréales, manioc; (3) légumes frais; (4) de viande fraîche; (5); poisson frais et congelé; (6) œufs; et (7) pommes de terre et oignons.

prix au Ministre du commerce, qui fixe le prix officiel³. Cette politique a permis de stabiliser le prix du pain jusqu'en octobre 2007, date à laquelle les boulangers ont indiqué qu'ils encouraient des pertes et ont réussi à négocier une hausse des prix avec le gouvernement. En conséquence, le prix du pain a grimpé de 16 % entre octobre et décembre 2007.

Effet de répartition

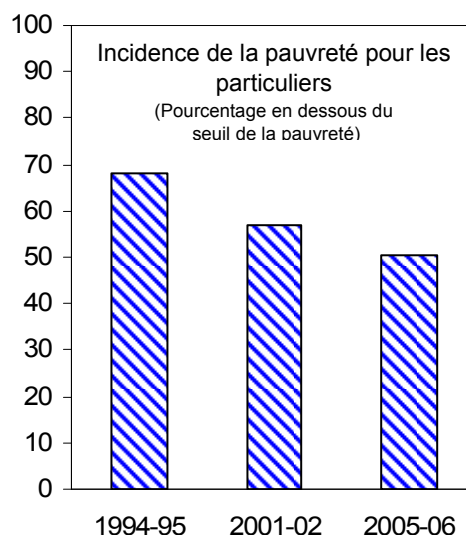
8. **L'impact de la hausse des prix alimentaires sur le bien-être des ménages et les mesures de politique économique visant à y remédier a été estimé sur la base des données sur les ménages, qui peuvent également servir à analyser la répartition de la pauvreté.** Bien que la pauvreté ait diminué au fil du temps, les données montrent que 43 % de tous les ménages vivent encore dans la pauvreté (encadré II.1).

Encadré II.1. La pauvreté au Sénégal¹

Le Sénégal reste un pays pauvre, bien que sa situation se soit améliorée au fil du temps. En 2006, le RNB par habitant était de 670 dollars EU,² et l'incidence des personnes vivant en-dessous du seuil de la pauvreté reste supérieure à la moitié de la population. Néanmoins, au cours de la dernière décennie, la proportion de ménages vivant dans la pauvreté a baissé de 61 % en 1994 à 57 % en 2001, puis à 43 % en 2005.

La pauvreté est inégalement répartie dans le pays et concentrée dans les zones rurales. Elle a reculé plus rapidement à Dakar et dans d'autres centres urbains qu'en milieu rural. En conséquence, le taux de pauvreté reste à 56 % dans les campagnes, contre 28 % dans les villes. Les régions les plus pauvres sont donc celles affichant les plus faibles niveaux d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité.

Les pauvres en milieu rural sont vulnérables à des chocs exogènes tels que les conditions climatiques, qui ont un impact négatif sur leurs revenus. La production agricole s'est contractée en 2006 et 2007, aggravant la pauvreté rurale et compromettant la sécurité alimentaire. Cette vulnérabilité a accru l'exode rural, surtout vers Dakar, et contribué à la détérioration des conditions de vie dans les villes et à l'apparition du phénomène des enfants de la rue. Ces tendances ont suscité des préoccupations concernant la sécurité de la nourriture et de l'eau chez les pauvres et la croissance économique durable dans toutes les régions.



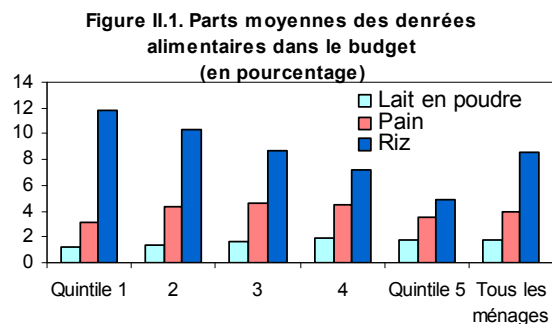
¹ Sources : Banque mondiale (2007), Stratégie d'assistance au Sénégal, 2007–2010; calculs des services.

² Méthode de l'Atlas de la Banque mondiale.

³ Ce mécanisme de fixation des prix vise à contrecarrer les monopoles et la concentration du marché. Les autorités ont réduit progressivement le nombre de prix fixés par homologation, et actuellement, seuls les prix du pain et des produits pharmaceutiques sont visés par ce mécanisme.

9. **Les ménages ont été regroupés en quintiles sur la base de leur consommation totale, en allant des moins nantis aux plus nantis, afin de cerner les habitudes de consommation alimentaire.** Le riz et le pain sont des composantes majeures de la consommation alimentaire des ménages et représentent respectivement 8,7 % et 4,3 % des dépenses, (figure II.1). Le riz est important

pour les groupes au bas de l'échelle sociale et pour la population rurale, tandis que le pain revêt la plus grande importance pour les groupes à revenu intermédiaire et pour la population urbaine. Par contre, le lait en poudre est surtout consommé par les ménages plus riches.



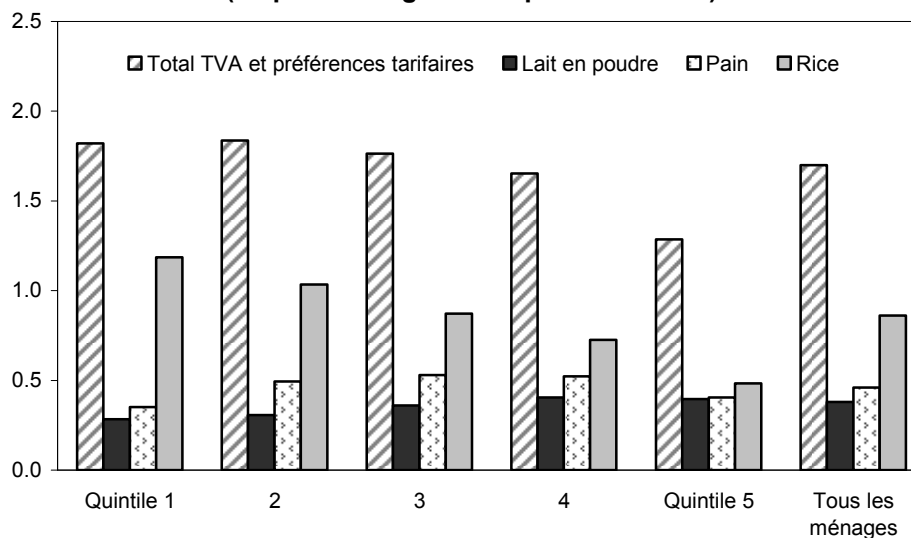
10. **Pour estimer le gain de bien-être direct provenant des récentes mesures de politique économique, les dépenses des ménages ont été multipliées par l'impact présumé des prix en l'absence de mesures d'atténuation.**⁴ L'analyse donne les résultats suivants (figure II.2) :

- **Pour le riz, la suspension des droits de douane a été bénéfique pour les deux quintiles les plus pauvres de la population.** Le riz est une composante importante de la consommation alimentaire des ménages, surtout pour les 40 % des ménages au bas de l'échelle sociale et dans les zones rurales. Par conséquent, les pauvres en milieu rural ont le plus bénéficié de la suspension.
- **En ce qui concerne le lait en poudre et le pain, les groupes plus riches de la population ont le plus bénéficié des suspensions.**⁵ Étant donné que les 20 % les plus pauvres consomment relativement peu de lait en poudre et de pain, les plus riches ont bénéficié relativement plus de ces mesures. En même temps, les pauvres des villes consomment environ deux fois plus de pain que les pauvres des campagnes, et en ont donc bénéficié davantage.

⁴ Les effets des suspensions de taxes et de droits dépendent de l'évolution effective des prix immédiatement après les suspensions, ou d'une estimation de la répercussion sur le prix à la consommation finale : (i) pour le riz, 10 % de plus sans la suspension; (ii) pour le lait en poudre, 22 % de plus (18 % de TVA et 4 % de droits de douane); et (iii) pour le pain, 12 % de plus (la moitié de la TVA de 18 % et 3 % de droits de douane).

⁵ L'impact des suspensions de TVA pour le pain est difficile à mesurer. Le prix du pain est resté constant à F150 CFA jusqu'au nouveau cycle d'homologation. On peut présumer que l'homologation aurait entraîné une hausse de prix beaucoup plus importante en l'absence des suspensions de TVA sur la farine et le pain. Toutefois, l'impact final sur le prix dépend du montant de TVA qui a été payé sur d'autres intrants dans la production du pain.

**Figure II.2. Gain de bien-être tiré des mesures de politique
(en pourcentage des dépenses totales)**



Sources : enquête sénégalaise sur les ménages; calculs des services du FMI.

Taxe sur l'huile végétale

11. **En 2006, les autorités ont adopté une taxe de protection de l'huile végétale.** Un droit de 25 % est perçu sur les importations d'huile végétale raffinée. Cette mesure visait à protéger l'activité locale de raffinage de l'huile végétale et devait être éliminée progressivement après 200 jours. Cependant, les autorités continuent de l'appliquer. La principale bénéficiaire de cette taxe est la compagnie locale de raffinage de l'huile d'arachide, qui raffine aussi de l'huile végétale brute importée. Cela a eu pour conséquence de maintenir à un niveau élevé les prix de cette denrée essentielle. Les ménages à faible revenu, principaux consommateurs d'huile végétale, encourent donc des pertes de bien-être à cause de cette mesure fiscale, comme le suggère l'analyse AIPS antérieure. Les ménages ruraux sont particulièrement touchés, car ils consacrent une plus forte proportion de leur budget à l'huile végétale raffinée que les ménages urbains.

C. Effet de répartition des prix élevés de l'énergie et mesures d'atténuation

12. **Les prix de certains produits énergétiques essentiels ont flambé au Sénégal ces deux dernières années, reflétant la hausse des cours internationaux (tableau II.1).** Les plus fortes hausses concernent le pétrole lampant et le gaz butane, qui représentent ensemble plus de 50 % de la consommation d'énergie des deux quintiles inférieurs dans la répartition du bien-être.

Tableau II.1. Hausse des prix de certains produits énergétiques, janvier 2005-décembre 2007

Produit	Hausse en pourcentage
Pétrole lampant	70.9
Essence et gazole	42.7
Butane	66.8
Électricité	21.9

Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

13. **Les prix de tous ces produits énergétiques sont réglementés et fixés directement par les autorités.** Un comité se réunit chaque mois pour examiner et fixer les prix en fonction du prix à l'importation. Traditionnellement, les pouvoirs publics permettent que l'essentiel de la hausse des cours mondiaux soit répercuté sur les consommateurs.

14. **Plus récemment, les autorités ont pris des mesures pour protéger les consommateurs contre la hausse des prix de certains produits :**

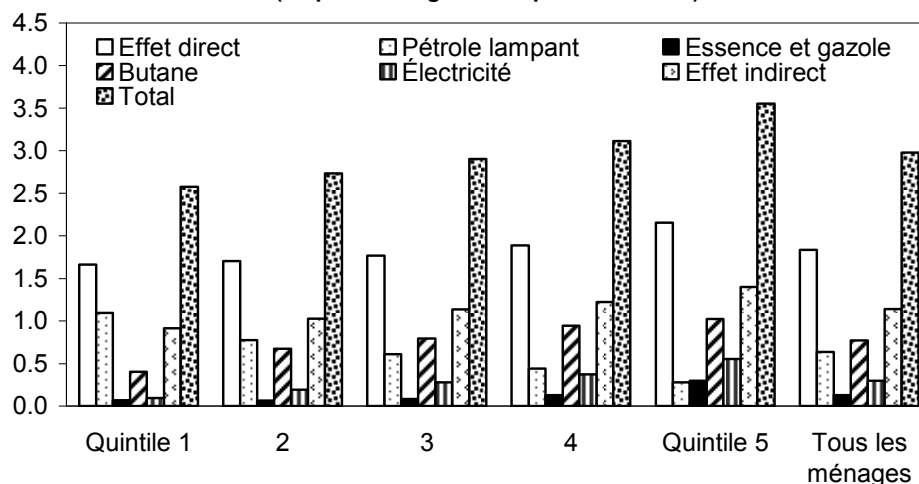
- **Gaz butane.** Les autorités subventionnent directement la consommation de petites bouteilles de gaz butane (2,7 et 6 kg). Elles notent que ces bouteilles sont utilisées par les ménages les plus pauvres et qu'une hausse des prix du butane inciterait la population à couper des arbres et à utiliser le bois comme énergie de substitution, entraînant la déforestation et la pollution. La subvention est versée directement au distributeur. Son coût a connu des hauts et des bas, variant de 0,2 % du PIB en 2005 à 1,4 % du PIB en 2006. Les autorités ont l'intention d'éliminer progressivement cette subvention d'ici juillet 2009, mais elles ont en fait augmenté la subvention au cours des derniers mois.
- **Pétrole lampant.** Ce produit est important pour les pauvres, surtout en milieu rural; il sert à l'éclairage domestique. Les autorités s'efforcent donc de maintenir son prix à un niveau abordable en accordant une exonération du droit d'accise sur le pétrole lampant.
- **Électricité.** Le gouvernement n'a pas entièrement répercuté les coûts de production sur les consommateurs. Les hausses des tarifs d'électricité ont été sporadiques; la dernière est intervenue en novembre 2007, à 6 %. Cela a créé des difficultés financières pour la SENELEC (société d'électricité), le gouvernement n'ayant pas remboursé tout le manque à gagner à la société. Néanmoins, les subventions au prix de l'électricité ont varié de 0,3 à 1,8 % du PIB au cours des trois dernières années. Dans le cadre de la réforme envisagée du secteur énergétique, les autorités se sont engagées à répercuter automatiquement les coûts de production sur les tarifs de l'électricité en appliquant une formule axée sur les prix de marché, avec des augmentations généralement moindres pour les ménages à faibles revenus.

Effet de répartition

15. **L'impact direct et indirect de la hausse récente des prix de l'énergie sur les consommateurs a été estimé.** La hausse des prix a touché non seulement les produits énergétiques, mais aussi les produits pour lesquels l'énergie est un intrant majeur. L'impact *direct* peut être estimé sur la base de la consommation de produits énergétiques par les ménages⁶. Pour estimer l'impact *indirect* des prix de l'énergie sur les prix des autres biens et services, on a utilisé une matrice entrées-sorties (figure II.3)⁷. Plusieurs conclusions peuvent être tirées :

- **Au niveau national et pour la population urbaine, l'augmentation des prix de l'énergie a eu un impact «progressif».** Le pourcentage de perte de bien-être augmente avec le niveau de bien-être. L'impact a été globalement proportionnel pour les ménages ruraux. En conséquence, les 40 % les plus riches de la population assument l'essentiel du fardeau global de la hausse des prix.
- **Pour les ménages les plus pauvres, l'impact direct des augmentations du prix du pétrole lampant prédomine.** Cela est particulièrement vrai pour les pauvres en milieu rural, mais les pauvres en milieu urbain ont également souffert de la hausse du prix du butane. Pour la quasi-totalité des ménages, la hausse des prix alimentaires qui en a résulté a été le principal impact indirect.

Figure II.3. Perte directe et indirecte de bien-être résultant de l'inflation des prix de l'énergie (en pourcentage des dépenses totales)



Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

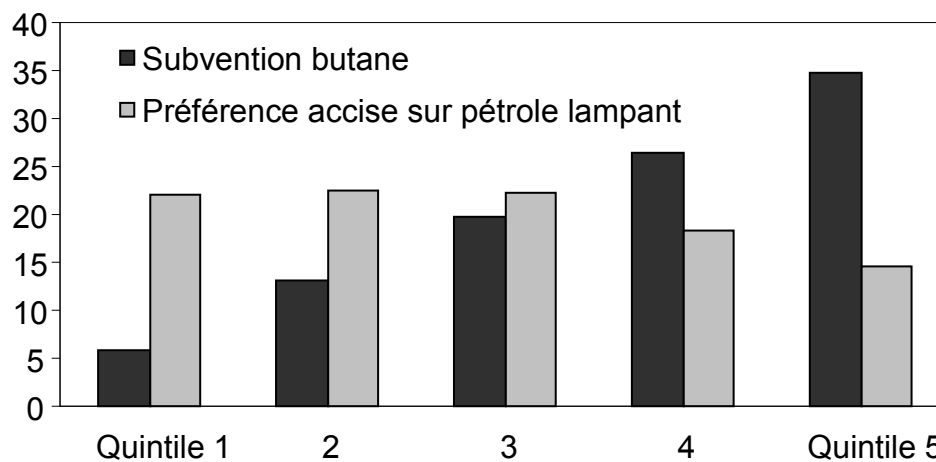
⁶ La part de l'énergie dans la consommation des ménages a été multipliée par la hausse effective des prix.

⁷ La hausse des prix de l'énergie a été enregistrée dans la matrice côté entrées, le côté sorties faisant état de l'impact sur d'autres produits de consommation, qui ont ensuite été réintégrés dans l'enquête sur les ménages.

16. **L'analyse de l'impact des subventions actuelles et des autres mesures de politique économique visant à compenser la hausse des prix de l'énergie montre qu'elles ne sont pas bien ciblées.** La simulation numérique du gain de bien-être pour les différents ménages se présente de la manière suivante (figure II.4)⁸ :

- **La subvention sur le gaz butane profite davantage aux riches qu'aux pauvres.** Les 40 % les plus pauvres de la population n'obtiennent que 19 % de l'amélioration totale du bien-être. Par contre, les 40 % les plus riches obtiennent 61 %.
- **L'exonération de droits d'accise sur le pétrole lampant produit des gains de bien-être plus élevés chez les pauvres.** Les deux quintiles inférieurs de la population obtiennent 45 % des avantages, contre 33 % pour les deux quintiles supérieurs.
- **Les mesures compensatoires sont moins efficaces dans les zones urbaines** (tableau II.2). Les récentes hausses de prix ont eu un impact plus important sur les ménages urbains. En conséquence, même si les mesures compensatoires ont davantage touché ces ménages, elles ne compensent qu'une partie des augmentations de prix.

Figure II.4. Part des avantages tirés des politiques de prix actuelles (Pourcentage)



Source: autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

⁸ Le prix du gaz butane sans la subvention a été calculé, et il a été présumé que le prix du pétrole lampant augmenterait de 18 % sans la préférence en matière d'accise (ce droit d'accise hypothétique se situe à peu près à mi-chemin entre les taux actuels des droits d'accise pour l'essence et le gazole).

**Tableau II.2. Perte directe et indirecte de bien-être due à l'inflation de l'énergie
(Pourcentage des dépenses totales)**

	Quintile 1	2	3	4	Quintile 5	Tous
Zones urbaines						
Effet direct	2.1	2.2	2.3	2.3	2.4	2.3
Pétrole lampant	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2
Essence et gazole	0.1	0.0	0.1	0.1	0.3	0.2
Butane	1.2	1.4	1.4	1.3	1.2	1.3
Électricité	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.6
Effet indirect	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.4
Total	3.3	3.5	3.7	3.7	4.0	3.7
Zones rurales						
Effet direct	1.5	1.4	1.3	1.4	1.5	1.4
Pétrole lampant	1.3	1.0	0.9	0.7	0.6	1.0
Essence et gazole	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1
Butane	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.3
Électricité	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0
Effet indirect	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	0.9
Total	2.4	2.3	2.3	2.3	2.6	2.3

Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

D. Options de politique économique à court terme

17. **À court terme, on pourrait protéger les ménages pauvres contre les augmentations de prix à un moindre coût budgétaire et de manière plus efficace en réorientant les ressources vers des mesures mieux ciblées.** Puisqu'il a été démontré que les mesures actuelles ne sont pas bien ciblées dans l'ensemble, il faudrait les revoir et les remplacer par des options alternatives de politique économique à court terme. Ces solutions alternatives ne sont pas forcément optimales à moyen et à long terme. Certaines ne devraient être considérées que comme un pis-aller face au renchérissement actuel des denrées alimentaires et de l'énergie. Néanmoins, elles pourraient procurer plus efficacement le soulagement souhaité, mais il faudrait que les autorités évitent les distorsions susceptibles d'en découler.

Réallocation des ressources des subventions sur le butane aux subventions sur le pétrole lampant.

18. **L'exonération de droits d'accise sur le pétrole lampant est mieux ciblée que la subvention explicite sur le butane.** En transformant simplement une partie des ressources consacrées à la subvention sur le butane en une subvention sur le pétrole lampant, on améliorerait sensiblement le ciblage des mesures. Quelques options possibles :

- Limiter la subvention sur le butane à une exonération de droits d'accise et consacrer les ressources ainsi épargnées à la subvention sur le pétrole lampant.

- Éliminer progressivement la subvention sur le butane.

19. **Le transfert de ressources du butane au pétrole lampant posera néanmoins deux problèmes.** Premièrement, l'un des objectifs de la subvention sur le butane est d'inciter les consommateurs à renoncer au bois et au charbon pour adopter le butane. Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'efficacité des subventions à cet égard, les données de l'enquête sur les ménages donnent à penser qu'une telle substitution s'est produite dans les ménages urbains faisant partie des quintiles les plus élevés en matière de bien-être. Cela pourrait indiquer que, malgré les subventions, le butane est trop cher pour les ménages des autres quintiles. Inversement, cela pourrait signifier que seuls les ménages relativement aisés ont les moyens d'acquérir des appareils consommant du butane. En tout cas, dans la mesure où la baisse de la consommation de charbon et de bois s'impose pour protéger l'environnement, il est probable que des incitations plus efficaces soient nécessaires pour amener la population à renoncer au bois et au charbon. Deuxièmement, une réduction sensible du prix relatif du pétrole lampant inciterait la population à utiliser ce produit à d'autres fins. L'administration de la subvention sera donc cruciale, et des mesures doivent être prises pour garantir que le pétrole lampant ne soit pas détourné de son utilisation actuelle et souhaitée.

20. **Les subventions sur le pétrole lampant ne sont donc pas optimales à long terme.** Elles sont préférables à la subvention actuelle sur le butane, et serait plus bénéfique aux pauvres, mais elle n'est pas facile à cibler. Par conséquent, il faudrait revoir à intervalles réguliers l'effet de répartition de la subvention sur le pétrole lampant afin de déterminer si elle continue à jouer son rôle.

Maintenir certaines suspensions de taxes actuelles et en éliminer graduellement d'autres

21. **Une analyse de répartition plus poussée révèle que le maintien de la suspension de taxes sur le riz à court terme serait bénéfique pour les pauvres.** Les vendeurs nets de riz au Sénégal ne représentent qu'un très petit groupe dans la population totale, soit environ 2 % dans les zones rurales et 0, 2 % dans les zones urbaines. Le tableau II.3 présente l'estimation du gain moyen tiré d'une baisse de 10 % du prix du riz pour les acheteurs nets, la perte moyenne escomptée pour les vendeurs nets, et l'impact global moyen qui en résulte en pourcentage du bien-être. L'effet global d'une baisse du prix du riz sur les ménages est positif — 0.9 %. Ce résultat est très proche de l'estimation de l'effet direct présentée plus haut, car les vendeurs nets de riz sont peu nombreux.

Tableau II.3. Sénégal: Effet direct d'une baisse de 10% du prix du riz sur le bien-être

	Vendeurs nets	Acheteurs nets	Acheteurs et vendeurs combinés
Quintiles des ménages			
Quintile inférieur	-1.5	1.3	1.2
2 ^e quintile	-1.0	1.1	1.1
3 ^e quintile	-0.9	1.0	0.9
4 ^e quintile	-0.9	0.8	0.7
Quintile supérieur	-1.2	0.5	0.5
Total	-1.2	1.0	0.9

Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

22. **Il faudrait néanmoins négocier cette mesure au sein de l'UEMOA, car elle est contraire à la réglementation actuelle du commerce.** De plus, il faudrait sans doute la revoir après un certain temps dans le contexte de l'efficacité globale du système fiscal.

23. **On pourrait également maintenir temporairement la suspension actuelle de la TVA sur le pain.** Comme l'a montré l'analyse de répartition, les pauvres en milieu urbain bénéficient de la suspension, qui pourrait donc être maintenue jusqu'à ce que des mesures plus globales soient prises pour protéger les pauvres contre la hausse des prix des denrées alimentaires. Cependant, cette mesure n'est clairement pas optimale, car même l'effet de la suspension sur les prix du pain est incertain, étant donné qu'ils sont réglementés. Enfin, les mesures fiscales concernant le lait en poudre ne sont pas tellement bénéfiques aux pauvres et pourraient être éliminées progressivement.

24. **La taxe de protection sur l'huile végétale devrait être éliminée.** Elle ne profite pas au consommateur et a un impact particulièrement négatif sur les ménages pauvres. En outre, loin d'appuyer la production locale d'huile végétale, elle lui est préjudiciable.

Prendre des mesures concernant le prix de l'électricité

25. **S'agissant des services d'électricité, il faudrait mettre en place un tarif subventionné pour les petits utilisateurs.** L'accès à l'électricité est limité pour les ménages pauvres et, en particulier, les ménages ruraux. Toutefois, dans la mesure où les ménages pauvres y ont accès, une structure tarifaire bien conçue permettrait de réduire le montant qu'ils payent. Une nouvelle structure tarifaire devrait entrer en vigueur le 1^{er} août 2008 pour accroître l'efficacité du tarif social actuellement appliqué aux ménages à faible revenu.

Restructurer les subventions agricoles existantes

26. **Actuellement, le budget prévoit diverses subventions aux agriculteurs, mais ces subventions n'appuient pas suffisamment l'objectif des autorités d'améliorer l'offre de denrées alimentaires.** Le gouvernement subventionne le crédit rural, les engrais, les

semences, le prix à la production d'arachide et les machines agricoles à hauteur de 0,5 % du PIB. Pourtant, l'incidence de ces subventions est difficile à établir, car au moins une partie des avantages pourrait revenir au consommateur de produits agricoles et non aux producteurs. Qui plus est, il est peu probable qu'elles favorisent le développement du secteur agricole nécessaire pour améliorer les infrastructures rurales et, en particulier, pour développer les réseaux d'irrigation, qui sont considérés comme des préalables essentiels à l'essor de la production agricole nationale, surtout en ce qui concerne les plantes à haut rendement comme le riz. Pour promouvoir ces objectifs et remédier à la pauvreté rurale, les subventions agricoles actuelles pourraient être restructurées de la manière suivante :

- **Accroître la productivité des exploitations agricoles.** Pour ce faire, on pourrait mettre plus d'accent sur l'assistance accordée aux agriculteurs dans l'application de techniques culturales plus avancées, et notamment de meilleures techniques en matière de semences et d'irrigation. À long terme, il serait plus efficace de développer et de financer un service de vulgarisation agricole pour octroyer l'assistance nécessaire et notamment l'accès au crédit, et pour assurer la formation sur la meilleure façon d'utiliser cette assistance. Par exemple, le service de vulgarisation agricole pourrait développer des fermes pilotes pour illustrer l'efficacité des techniques modernes.
- **Diversifier les possibilités d'emploi.** Il est important que les résidents des zones agricoles rurales soient en mesure de développer les aptitudes nécessaires pour livrer une concurrence effective dans l'agriculture au niveau national et international, ou pour mener d'autres activités sur le marché du travail tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour ce faire, il faudrait promouvoir non seulement l'éducation et la santé, mais aussi l'accès à des formations spécifiques pour accroître les possibilités d'emploi à moyen terme⁹.

Cibler directement les groupes relativement pauvres

27. **On pourrait cibler directement certains groupes pauvres à partir d'une série d'indicateurs attestant de leur pauvreté.** Les données sur les ménages révèlent que les familles ayant des enfants d'âge scolaire sont disproportionnellement pauvres et que la plupart des pauvres n'ont pas accès aux soins de santé (tableau II.4). Par conséquent, on pourrait éventuellement développer les programmes existants destinés à offrir le déjeuner à l'école, à dispenser des soins de santé primaire, à exécuter des travaux publics et à faire reculer la pauvreté dans les ménages les plus vulnérables; il s'agirait par exemple de donner chaque jour aux écoliers un verre de lait et un bol de céréales. À cet égard, on pourrait mettre à contribution les associations de femmes pour la distribution de ces aliments, afin d'éviter des déperditions.

⁹ La formation professionnelle est l'un des piliers majeurs des réformes du marché du travail proposées par la Banque mondiale. Pour en savoir plus, voir Banque mondiale, Sénégal — Mémoire économique (2007).

Tableau II.4. Sénégal: Groupes cibles éventuels d'une assistance sociale

	Quintile 1	2	3	4	Quintile 5	All HHs
Population rurale	29.0	23.8	20.1	16.5	10.7	100.0
Enfants d'âge scolaire	27.2	23.5	20.6	17.2	11.5	100.0
Manque d'accès aux soins de santé	30.1	23.4	20.1	16.4	10.1	100.0
Enfants scolarisés	22.4	22.3	21.4	19.6	14.3	100.0
Membres de la famille âgés	25.9	24.2	21.1	17.5	11.3	100.0

Sources: autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

E. Options de politique économique à plus long terme : un système de transfert conditionnel en espèces

28. **Une meilleure solution à long terme pour un système efficace de protection pour faire reculer la pauvreté structurelle et conjoncturelle au Sénégal consisterait à adopter un système de transfert conditionnel en espèces (STCE).** Un tel système serait un moyen plus permanent de protéger les pauvres contre les pertes de bien-être, et notamment contre le renchérissement de la nourriture et de l'énergie. Son coût pourrait être maintenu à 1 % du PIB, un montant qui serait utilisé efficacement — les estimations ci-dessous montrent qu'un STCE serait beaucoup plus bénéfique pour les pauvres que l'exonération de taxe en vigueur sur le pétrole lampant et la subvention sur le butane.

Principes généraux

29. **Le STCE est un mécanisme efficace et novateur de protection sociale des pauvres qui a fait ses preuves en Amérique latine.** D'ordinaire, il consiste à verser de l'argent en espèces à des familles pauvres, à condition que cet argent soit investi dans le capital humain — en envoyant par exemple les enfants à l'école ou en obtenant des soins de santé. Les femmes sont souvent les principales bénéficiaires des transferts en espèces, car au sein des ménages, elles ont tendance à prendre les décisions les plus propices au bien-être de la famille et surtout des enfants. Les exemples les plus connus sont les programmes *Bolsa Familia* au Brésil, *Oportunidades* au Mexique et *Familias en Acción* en Colombie. Une revue des STCE montre que la plupart ont été très efficaces pour atteindre les couches les plus défavorisées de la population¹⁰.

30. **Les bons STCE reposent principalement sur un ciblage et des conditions adéquates.** Un ciblage efficace permet de garantir que les transferts parviennent aux plus nécessiteux. De nombreuses méthodes de ciblage se sont avérées efficaces et ont été souvent combinées pour obtenir les meilleurs résultats (encadré II.2). En outre, pour les ménages extrêmement pauvres, les transferts visant à financer la consommation alimentaire peuvent suffire à promouvoir le bien-être en améliorant la santé et la productivité au travail. Mais

¹⁰ Coady, Grosh, and Hoddinott (2004).

pour les ménages modérément pauvres, les seuls transferts ont peu de chances d'induire des gains de productivité secondaires et pourraient créer une culture de dépendance. Par conséquent, les transferts devraient être assortis de conditions visant à permettre aux bénéficiaires de s'affranchir du programme à moyen ou à long terme : par exemple, la fréquentation régulière d'une école par les enfants du ménage.

Encadré II.2. Ciblage des STCE : un aperçu des méthodes les plus courantes

Un bon ciblage des programmes de transfert conditionnel en espèces est une condition essentielle de leur succès. D'ordinaire, les couches les plus pauvres de la population sont ciblées. Le ciblage le plus efficace peut résulter de la combinaison de plusieurs méthodes :

- **Ciblage géographique.** Les données d'enquêtes sur les ménages et de recensements nationaux peuvent servir à répartir le budget global des transferts entre les différentes régions du pays. En général, on le fait à l'aide de données nationales, souvent combinées avec des données d'enquêtes nationales par échantillonnage pour construire un indice socioéconomique au niveau des districts.
- **Ciblage par autosélection.** Cette méthode permet aux ménages à faible revenu d'adhérer librement au programme et aux ménages à revenu élevé de renoncer librement au programme. Cela permet de réduire le coût du traitement des demandes par les ménages non admissibles et la déperdition des prestations au profit des groupes à revenu élevé. On peut faciliter l'autosélection en accordant des transferts de faible niveau rapport aux revenus médians ou exiger que les ménages sollicitent les transferts à intervalles réguliers auprès des bureaux du programme, étant entendu que seuls les nécessiteux y ont droit.
- **Ciblage catégoriel.** En cas de forte corrélation entre les caractéristiques socioéconomiques des particuliers ou des ménages, celles-ci peuvent servir à inclure ou exclure des candidats. La corrélation doit être étayée par des preuves empiriques convaincantes, c'est-à-dire par des informations tirées d'une enquête récente sur les ménages.
- **Ciblage communautaire.** On peut souvent utiliser des informations disponibles dans la collectivité pour identifier les ménages nécessiteux, surtout quand une méthode de ciblage plus statistique ne permet pas de cerner facilement la situation économique présente. Ces informations peuvent provenir d'un agent du programme vivant dans la collectivité et ayant des connaissances locales qui ne figurent dans aucune enquête. D'autres personnalités locales telles que les enseignants, les médecins ou les chefs religieux peuvent aussi constituer une bonne source de telles informations.
- **Ciblage en fonction des moyens/approximation des moyens (*proxy-means*).** La plupart des programmes importants de transfert comportent un élément de vérification des moyens. Une simple vérification des moyens associe l'admissibilité et le montant du transfert à une estimation du revenu du particulier ou du ménage. Elle est moins attrayante dans les pays où l'activité informelle est importante et la vérification du revenu difficile. Pour cette raison, de plus en plus de pays utilisent une méthode statistique évaluant les ressources de chaque particulier ou ménage selon des caractéristiques socioéconomiques clés ayant une forte corrélation avec la situation économique. Les caractéristiques utilisées doivent être facilement observables et, partant, vérifiables par les agents du programme, et ne sont pas facilement manipulables par les candidats.

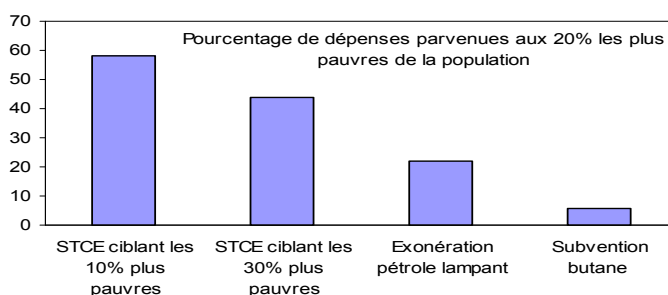
Un STCE pour le Sénégal

31. **Au Sénégal, un STCE pourrait être beaucoup plus rentable que les subventions actuelles et autres mesures de politique économique visant à protéger les pauvres.** Dans le cadre d'un scénario de STCE élaboré par les services du FMI, les parts des bénéficiaires (figure II.5) montrent que pour chaque dollar dépensé, 44 cents atteignent les 20 % les plus pauvres de la population, quand on cible les 30 % les plus pauvres de la population. Un

STCE ciblant les 10 % les plus pauvres est encore plus efficace, 58 cents parvenant aux personnes faisant partie du quintile le plus pauvre de la population. Par contre, pour chaque dollar consacré à l'exonération du droit d'accise sur le pétrole lampant, 22 cents seulement parviennent aux 20 % les plus pauvres de la population, et pour la subvention sur le butane, 6 cents seulement atteignent ce groupe.

32. **En guise de fondement du STCE, on a construit un mécanisme de ciblage permettant d'identifier et de sélectionner les ménages les plus pauvres du Sénégal.** La méthode spécifique appliquée est celle de la vérification des moyens, qui associe l'admissibilité et le montant du transfert à un élément du revenu du ménage (voir l'encadré II.2). L'analyse sous-jacente pourrait également servir à d'autres formes de ciblage, notamment géographique et catégoriel.

Figure II.5. Rentabilité du STCE et des autres mesures



Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

33. **Les ménages pauvres ont été identifiés sur la base d'une notation des ménages.** À partir des données d'enquêtes sur les ménages, on a procédé à une régression de la consommation par habitant de chaque ménage sur une série de 30 caractéristiques des ménages. Ces caractéristiques sont réparties dans les catégories suivantes : localisation du ménage, caractéristiques du logement, descripteurs de la famille et appartenance des actifs. Les coefficients de régression sont présentés au tableau II.5¹¹. En utilisant la régression, les services ont calculé la «note» du ménage, c'est-à-dire la consommation prévue par membre du ménage, obtenue en additionnant les coefficients de ses caractéristiques. Ensuite, cette note a servi à classer les ménages en allant des plus riches aux plus pauvres, et à choisir les plus pauvres.

¹¹ On a également examiné deux possibilités plus faciles à administrer, mais presque également efficaces (tableau II.5). Les deux spécifications plus simples sont basées sur un certain nombre de caractéristiques fondamentales qui ont le plus de chances d'être des indicateurs de la consommation des ménages par personne. Ensuite, on pourrait calculer plus facilement les notes des ménages en utilisant seulement 16 des caractéristiques géographiques et de logement, ainsi que les descripteurs familiaux.

Tableau II.5. Indicateurs d'approximation des moyens (*proxy means*) des ménages
(Variable dépendante = Log consommation par personne par équivalent adulte)

	Coefficient	Valeur t	Coefficient	Valeur t	Coefficient	Valeur t
	Spec I		Spec II		Spec III	
Localisation						
Région Diourbel	0.00	-0.18	0.05	3.00	0.04	2.64
Région Fatick	0.09	4.58	0.11	5.90	0.09	5.23
Région Kaolack	0.19	10.09	0.21	11.78	0.17	9.69
Région Kolda	0.27	13.56	0.29	15.40	0.21	12.00
Région Louga	-0.09	-4.41	-0.06	-3.42	-0.07	-4.05
Région Matam	0.35	17.94	0.36	20.00	0.35	19.92
Région Saint-lou	0.35	18.56	0.37	20.65	0.37	21.99
Région Tamba	0.19	9.66	0.19	10.19	0.14	8.14
Région Thiès	0.18	9.26	0.21	11.67	0.19	11.32
Localisation: urbaine	0.01	1.22	-0.07	-5.66	-0.07	-6.25
Logement						
Toit en béton, tuiles ou ciment	0.12	9.74	0.14	11.67	0.07	6.46
Murs en ciment ou briques	0.08	5.04	0.11	7.26	0.10	7.32
Eau courante	0.10	7.51	0.12	10.01	0.08	6.54
Toilette avec égout ou fosse septique	0.14	11.11	0.15	12.58	0.10	8.76
Cuisine au gaz	0.23	17.21	0.14	11.49	0.08	6.84
Électricité	0.22	16.58	0.29	22.57	0.13	10.04
Ménage et chef de ménage						
Nombre de personnes dans le ménage			-0.04	-31.36	-0.05	-39.60
Âge du chef de ménage			0.00	-9.18	0.00	-9.12
Nombre d'enfants			0.02	5.31	0.03	8.63
Chef de ménage agriculteur			-0.07	-5.65	-0.07	-5.52
Propriété						
Propriété d'une maison					-0.07	-5.67
Propriété d'un terrain					0.00	5.32
Propriété d'une voiture					0.28	13.18
Propriété d'une radio					0.15	13.64
Propriété d'un matelas					0.16	9.39
Propriété d'un réfrigérateur					0.18	14.51
Propriété d'une motocyclette					0.15	8.78
Propriété d'un téléviseur					0.14	11.21
Propriété d'un téléphone					0.14	9.73
Propriété d'un ordinateur					0.15	6.00
Constant	5.47	313.77	5.92	249.94	5.79	206.05
Ajust. coefficient de détermination	0.26		0.36		0.44	
Nombre d'observations	13,567		13,567		13,566	

Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

34. Les résultats montrent qu'un STCE pourrait être très bien ciblé. Deux options ont été examinées :

- Le scénario 1, ciblant les 30 % les plus pauvres des ménages. 66 % du quintile inférieur en matière de revenus et 43 % du quintiles suivants seraient admissibles (tableau II.6). Les taux de participation baissent pour les groupes aux revenus les plus élevés, et surtout pour les 40 % des ménages au sommet de l'échelle, ce qui indique que la démarche est assez efficace pour limiter la couverture des groupes aux revenus les plus élevés.
- Le scénario 2, ciblant les 10 % les plus pauvres des ménages (mais en principe de manière plus bénéfique). Ce scénario couvrirait 29 % du quintile inférieur et 12 % de l'avant-dernier groupe en matière de revenus. La participation baisserait encore plus dans les ménages à revenu élevé.

Tableau II.6. Résultats du ciblage selon l'approximation des moyens

Quintiles consommation	Participation Taux (en pourcentage)					
	Cible : 30% inférieurs			Cible : 10% inférieurs		
	I	II	III	I	II	III
Quintile inférieur	56.3	63.2	65.6	20.0	25.7	29.0
2 ^e quintile	39.1	42.4	42.5	12.8	12.5	12.0
3 ^e quintile	28.3	25.3	25.4	8.0	7.3	6.4
4 ^e quintile	18.9	14.8	13.1	6.9	3.6	2.2
Quintile supérieur	7.3	4.3	3.2	2.3	0.7	0.4

Sources : autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

35. **Le don en espèces au Sénégal pourrait être conditionné par la scolarisation des enfants et par l'obtention de soins de santé primaire.** La majorité de la population rurale fait partie des deux quintiles inférieurs dans la répartition du bien-être, et seulement 27 % figurent dans les deux quintiles supérieurs (voir le tableau II.4 ci-dessus). De même, les ménages ayant des enfants d'âge scolaire ou n'ayant pas accès à des soins de santé sont aussi disproportionnellement pauvres. Le don en espèces proposé devrait donc être assujéti à la condition de scolariser les enfants et de recevoir des soins de santé primaire.

Mise en place du STCE

36. **La mise en place d'un STCE devrait être graduelle et accompagnée par la rationalisation des programmes existants.** Actuellement, le Sénégal dispose d'une vaste gamme de programmes d'assistance sociale axés sur des divers objectifs sociaux. L'incidence de ces programmes n'est pas claire, aucune étude d'impact n'étant disponible, et certains ne sont probablement pas bien ciblés. Afin de dégager des ressources pour le programme de transfert en espèces, on pourrait réorienter les ressources d'une partie ou de la totalité de ces programmes vers le STCE. En outre, le déploiement graduel du STCE est crucial afin de contrôler et de maîtriser le coût budgétaire et l'efficacité du ciblage.

37. **L'établissement d'un mécanisme de distribution du STCE nécessitera également une exécution graduelle du programme.** Puisqu'il est probable que les bénéficiaires vivent dans des régions éloignées et soient peu mobiles, il ne faudrait pas les obliger à parcourir de longues distances pour accéder à un centre de paiement. Par conséquent, des structures existantes telles que les foyers pour personnes âgées, les hôpitaux et les écoles pourraient servir au paiement des transferts. Les paiements pourraient être faits par chèque à ces structures, par voie électronique à travers les banques ou les bureaux de poste pour les bénéficiaires pouvant être joints de cette manière, ou en espèces par l'intermédiaire d'entreprises sous-traitantes privées.¹² L'on pourrait également solliciter l'appui des donateurs au STCE.

F. Conclusion

38. **La plupart des politiques actuelles visant à compenser l'envolée récente des prix au Sénégal ne sont pas bien ciblées, ce qui rend d'autant plus souhaitable l'existence d'autres options de rechange.** Dans un premier temps, on pourrait réduire ou éliminer la subvention sur le butane et réorienter certaines ressources vers la réduction du prix du pétrole lampant. La taxe de protection sur l'huile végétale devrait être éliminée progressivement. En outre, des tarifs de protection sociale bien ciblés pour les petits consommateurs d'électricité pourraient contribuer à la protection des pauvres en milieu urbain. Les subventions existantes accordées aux agriculteurs pourraient être restructurées afin de promouvoir des techniques agricoles modernes et d'appuyer les intentions des autorités d'accroître la production intérieure de cultures à haut rendement. Il faudrait cibler directement certains groupes vulnérables comme les écoliers.

39. **Les autorités pourraient envisager l'adoption d'un STCE pour faire face aux menaces conjoncturelles et structurelles qui planent sur le bien-être des ménages pauvres.** Un tel système serait plus rentable que les subventions actuelles. L'expérience réussie de l'Amérique latine, où des dons en espèces conditionnés par l'assiduité des enfants à l'école et par d'autres paramètres ont été distribués aux femmes dans les ménages, pourrait servir d'exemple. Le Sénégal pourrait commencer par une méthode de ciblage basée sur l'approximation des moyens (*proxy-means-based targeting approach*), méthode qui identifie les ménages pauvres à partir d'une note qui leur est attribuée. Dans ce cadre, plusieurs options plus ou moins complexes pourraient être examinées. Le don en espèces pourrait être accordé dès l'inscription de l'enfant à l'école ou dès l'obtention de soins de santé primaire. Enfin, il faudrait déployer graduellement le nouveau programme pour en évaluer ou en peaufiner les avantages et pour développer progressivement les capacités.

¹² La Namibie peut être considérée comme un exemple de réussite à cet égard (voir *IMF Country Report No 06/153*).

Bibliographie

- Caldes, N., D. Coady, and J. Maluccio, 2006, “The Cost of Poverty Alleviation Transfer Programs: A Comparative Analysis of Three Programs in Latin America,” *World Development*, Vol. 34, No. 5, pp.818–837
- Coady, D., M. Grosh, and J. Hoddinott, 2004, “Targeting of Transfers in Developing Countries” (Washington: World Bank).
- Grosh, M., and J. Baker, 1995, “Proxy Means Tests for Targeting Social Programs, Living Standards Measurement Study,” Working Paper No. 118 (Washington: World Bank).
- International Monetary Fund, 2006, “Namibia: Selected Issues and Statistical Appendix” (Washington).
- Rawlings, L., 2004, “A New Approach to Social Assistance: Latin America’s Experience with Conditional Cash Transfer Programs” (Washington: World Bank).
- World Bank, 2007, “Senegal Country Assistance Strategy for 2007–2010” (Washington).
- , 2007, “Senegal, Country Economic Memorandum” (Washington).

III. INCIDENCES BUDGÉTAIRES D'UN ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE¹

A. Introduction

1. **L'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sont en train de négocier de nouveaux accords commerciaux conformes aux règles de l'OMC — appelés Accords de partenariat économique (APE) (encadré III.1).** L'opposition au projet d'APE entre l'UE et la CEDEAO est vigoureuse au Sénégal, et elle repose sur la crainte d'une perte de recettes et d'un impact négatif sur la base industrielle nationale.

2. **Le présent chapitre conclut que l'éventuelle perte de recettes est gérable si la libéralisation des échanges se fait graduellement sur une période de 15-20 ans.** Le fait que le Sénégal compte peu sur les droits de douane et les fondements solides de son administration fiscale constituent des atouts considérables pour aborder la négociation de l'APE avec confiance. Une démarche graduelle, qui en outre tirerait pleinement parti de l'option offerte par l'UE de ne libéraliser que 80 % de toutes les importations dont elle serait l'origine, comporterait plusieurs avantages :

- **Les pertes de recettes ne seraient plus une préoccupation majeure.** Elles représenteraient en moyenne 0,2-0,3 % du PIB par an sur les cinq premières années. Une démarche graduelle pourrait être compatible avec les règles de l'OMC, qui ne déterminent pas avec précision le rythme de la libéralisation des échanges.
- **L'éventuel impact négatif sur les industries nationales serait réduit.** Les producteurs nationaux faisant face à une concurrence internationale accrue auraient plus de temps pour s'adapter à l'évolution de l'environnement. Des signaux clairs sur l'élimination progressive des protections tarifaires encourageraient les opérateurs économiques locaux à rechercher des gains d'efficacité avant l'intensification de la concurrence. Le secteur agricole pourrait être l'un des principaux bénéficiaires des protections admissibles.
- **L'UE s'étant engagée à compenser les pertes de recettes, une telle compensation pourrait être plus facile dans le cadre d'une démarche graduelle et serait donc également plus crédible.**
- **L'intégration régionale serait facilitée.** Un APE avec libéralisation rapide en début de période pourrait faire l'objet d'une vive résistance parce qu'il serait plus rapide que l'intégration régionale.

3. **Le présent chapitre s'articule de la manière suivante.** La section B décrit le poids actuel des recettes douanières et évalue l'impact budgétaire dans plusieurs scénarios de libéralisation. La section C analyse l'idée de la protection des industries au Sénégal, tandis que la section D sert de conclusion.

¹Préparé by Alex Segura-Ubierno.

Encadré III.1. Les accords de partenariat économique — Aperçu général

Les APE sont censés remplacer l'Accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP. L'Accord de Cotonou, qui est entré en vigueur en 2002, n'était pas réciproque : alors que l'UE voulait libéraliser intégralement les échanges (avec des périodes de transition pour certains produits), les pays ACP n'étaient pas tenus de démanteler ou de réduire leurs tarifs douaniers sur les importations d'origine européenne. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a accordé une dérogation aux préférences commerciales unilatérales de l'UE jusqu'à la fin de 2007; mais, bien que les négociations aient démarré en septembre 2002, moins de la moitié des 77 pays ACP avaient paraphé des APE définitifs ou intérimaires à la fin de 2007. La CEDEAO a sollicité une période de négociations additionnelles de 18 mois.

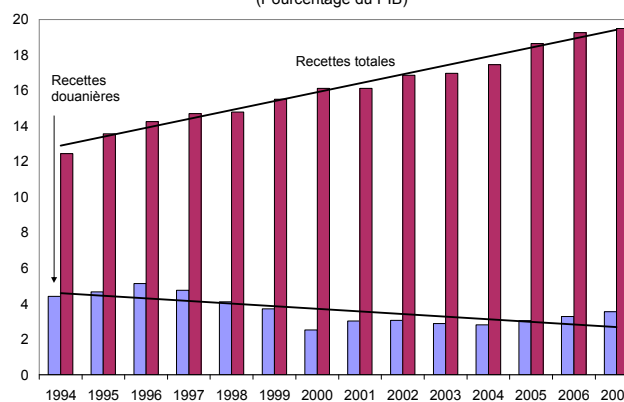
Le principe fondamental d'un APE est la création d'une zone de libre-échange où la quasi-totalité des échanges sont libéralisés. L'UE a proposé une application asymétrique en préservant la notion de réciprocité : elle démantèlerait tous les tarifs et les restrictions quantitatives sur les importations en provenance des pays ACP, tandis que la plupart des pays ACP (y compris le Sénégal) libéraliseraient 80 % seulement des tarifs sur les importations venant de l'UE, sur une période d'environ 15-20 ans.

Alors que des pays comme le Nigéria et l'Afrique du Sud n'ont également pas encore signé d'APE, de Sénégal est devenu l'une des voix les plus fortes à s'élever en Afrique subsaharienne contre les APE. Le Président Wade a exprimé une vive opposition aux APE pendant le sommet UE-Afrique tenu à Lisbonne en décembre 2007, et une marche de protestation organisée à Dakar a attiré une forte participation. Une coalition anti-APE a été établie, et une délégation dirigée par le premier Vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal a organisé une marche de protestation à Bruxelles.

B. Aspects budgétaires d'un APE : une évaluation des éventuelles pertes de recettes

4. **Le Sénégal a une tradition d'administration fiscale solide et se compare favorablement à cet égard à la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.** Bien des réformes fiscales menées au Sénégal peuvent être considérées comme meilleure pratique et ont contribué à une progression soutenue de la capacité de recouvrement des impôts². La pression fiscale s'est accrue de 12 % du PIB en 1994 à 20 % du PIB en 2007, même si certaines taxes

Figure III. 1. Sénégal : Recettes douanières et recettes totales, 1994-2007 (Pourcentage du PIB)

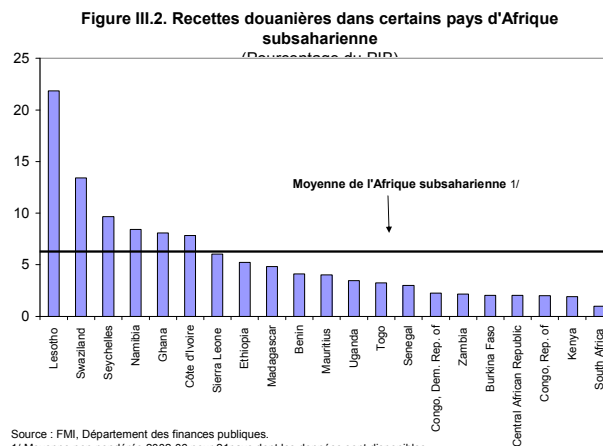


² Ces réformes sont notamment : l'adoption d'un tarif extérieur commun, l'adoption d'un taux unique de TVA, la création d'une direction des grandes entreprises, la simplification de certaines taxes, l'introduction d'un numéro unique d'identification des contribuables, l'intensification de la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, l'informatisation de l'administration des douanes et des impôts.

clés, et notamment le taux d'imposition du revenu des entreprises, ont été réduites, et d'autres (telles que la taxe d'égalisation) ont été éliminées (figure III.1).

5. Les droits de douane sont considérables, mais sont en baisse depuis longtemps en proportion du PIB et des recettes totales³. Ils représentent

actuellement 3.5% du PIB environ et 15-17 % des recettes totales, niveau inférieur à la moyenne en Afrique subsaharienne (figure III.2). Le fait de miser moins sur les droits de douane résulte de la baisse du taux du tarif effectif moyen et la bonne tenue des taxes intérieures. Cela donne à penser que le Sénégal est mieux placé que les autres pays en développement pour absorber les conséquences budgétaires d'un surcroît de libéralisation des échanges — avec un APE, mais aussi d'autres cas de libéralisation du commerce bilatéral, régional et multilatéral, comme ceux qui pourraient survenir dans le cadre de la CEDEAO, de l'Union africaine ou du cycle de Doha.



Source : FMI, Département des finances publiques.
1/ Moyenne non pondérée 2002-06 pour 21 pays dont les données sont disponibles.

6. S'agissant de l'ampleur des éventuelles pertes de recettes dues à la libéralisation des échanges avec l'UE, il est utile de noter que les importations venant de l'UE ont produit des recettes douanières représentant 1,2 % du PIB en 2007. Ces importations (et les droits de douane connexes) sont fortement concentrées dans quatre catégories de produits du système de classification normalisé (tableau III.1)⁴. En particulier, les produits miniers et pétroliers, les machines et les appareils mécaniques, les aliments cuisinés, les véhicules et les produits végétaux représentent plus de 70 % de tous les droits de douane. Les importations venant de l'UE ont atteint 17 ½ % du PIB en 2007.

7. Les études existantes présentent des estimations très variables des pertes de recettes résultant d'un APE pour le Sénégal (tableau III.2). Certaines estiment ces pertes à 0,3-1,1 % du PIB par an, selon la période envisagée et selon la liste des produits protégés; ces études corroborent largement les résultats obtenus par les services du FMI⁵. D'autres

³ Ces dernières années, les recettes douanières ont affiché une hausse à peu près comparable à celle du ratio des importations au PIB. Les recettes douanières comprennent l'ensemble des taxes et droits sur le commerce extérieur, à l'exclusion de la TVA.

⁴ Ce chapitre porte essentiellement sur le commerce des marchandises, qui est la seule source de recettes douanières.

⁵ Voir Fontagne et al. (2008), MEF (2008), UNECA (2004), et Cerdi (2004).

surestiment les pertes de recettes parce qu'elles utilisent des données plus anciennes (au début des années 2000, la part des États-Unis dans les importations totales dépassait 50 %, alors qu'elles représentent désormais 43 %) ⁶ et tablent sur une libéralisation intégrale et immédiate du commerce — en ignorant que l'UE a proposé de libéraliser 80 % seulement des importations dont elle est l'origine et de mettre en œuvre cette libéralisation de façon graduelle (encadré III.1) ⁷.

Tableau III.1. Recettes douanières sur les importations en provenance de l'UE
(en milliards de FCFA)

Section TDC	Titres	Valeur en douane	Droits de douane	Pourcentage importations	Taux effectif des droits
V	Produits miniers et pétroliers	239.64	16.43	25.32	6.9
XVI	Machines, appareils mécaniques	190.87	12.28	18.92	6.4
IV	Aliments cuisinés et boissons	72.60	6.84	10.54	9.4
XVII	Véhicules, aéronefs et navires	56.91	5.29	8.16	9.3
II	Produits végétaux	77.87	4.84	7.46	6.2
XV	Métaux de base et articles connexes	39.84	3.69	5.69	9.3
VI	Produits chimiques	97.01	3.56	5.49	3.7
VII	Plastiques	30.35	3.00	4.62	9.9
XI	Textiles et articles textiles	31.22	2.61	3.31	11.6
I	Animaux vivants; produits animaux	34.98	2.21	3.41	6.3
XX	Divers articles manufacturés	8.98	1.33	2.04	14.8
III	Graisses et huiles animales ou végétales	8.96	1.31	2.01	14.6
XIII	Pierre, plâtre, ciment et amiante	8.54	1.26	1.94	14.8
XII	Chaussures, chapeaux et parapluies	5.52	0.93	1.44	16.9
XVIII	Instruments photo, optiques et médicaux	13.58	0.34	0.52	2.5
XIV	Perles et pierres précieuses	3.63	0.32	0.49	8.9
VIII	Cuirs bruts, peaux et produits en cuir	3.53	0.29	0.44	8.2
X	Pâte de bois et papier	3.84	0.27	0.41	7.0
XIX	Armes et munitions	3.43	0.04	0.07	1.3
IX	Bois, charbon et liège	0.35	0.02	0.03	5.8
XXI	Objets d'art et antiquités	0.04	0.01	0.01	3.4
	TOTAL	931.70	66.87	100.00	7.2

Sources : Douanes sénégalaises (2007).

⁶ Les importations en provenance de l'UE ne représentent que 36 % des recettes douanières, certains produits originaires de l'UE étant exonérés de droits.

⁷ Voir Zhouhon-Bi et Nielsen (2007) et Busse et al. (2004).

Tableau III.2. Estimation des conséquences budgétaires d'un APE pour le Sénégal

Étude	Perte de recettes (% du PIB)	Perte de recettes (% des recettes totales)	Scénarios de protection / Rythme de libéralisation des échanges	Impact sur la TVA	Détournement des échanges (<i>trade diversion</i>)
MEF (2008)	0.8	4.5	Oui/Début période	Non	1 %
Zouhon-Bi and Nielsen (2007)	2.0	10	Non	Non	6.8 %
Fontagne <i>et al</i> (2008)	0.3 1/	1.5	Oui/Graduelle	Non	7.8 %
UNECA (2005)	1.1	6	Non/ Début période	Non	9 %
Busse <i>et al</i> (2004)	1.9	10.7	Non	Non	7 %
Calipel <i>et al</i> (2004)	0.6	3.5	Non/ Début période 2/	Oui	7 %
IMF (2008) 3/	0.3 1/	1.5	Oui/Graduelle	Oui	10 %

1/ En cas de libéralisation graduelle. Dans un scénario de début de période, le manque à gagner serait d'environ 0.6-0.8 % du PIB.

2/ Il est aussi nécessaire d'avancer prudemment et graduellement.

3/ Il s'agit de la présente étude.

8. **Trois principaux scénarios de libéralisation semblent possibles.** L'impact budgétaire est évalué dans le cadre (i) d'une libéralisation commerciale intégrale et immédiate (option 1); (ii) d'une libéralisation substantielle et immédiate (option 2); et (iii) d'une libéralisation substantielle mais graduelle (option 3). La libéralisation intégrale suppose que 100 % des importations venant de l'UE sont libéralisées — scénario le plus extrême et irréaliste, compte tenu de la volonté de l'UE de se contenter d'une libéralisation substantielle, soit 80 % de toutes les importations venant de l'UE. En ce qui concerne le scénario de libéralisation substantielle mais graduelle, il suppose trois différents rythmes libéralisation : en début de période, progressive, et en fin de période (options 3.1-3.3).

Option 1. Impact budgétaire d'une libéralisation commerciale intégrale et immédiate

9. **Une élimination immédiate des tarifs douaniers sur les importations européennes entraînerait des pertes de recettes d'environ 1,5 % du PIB par an.** Elles sont composées de la manière suivante :

- **Une perte de droits de douane de 1,2 % du PIB** (67 milliards de francs CFA), expliquée au paragraphe 5.
- **La réduction des droits de douane entraînerait une baisse des recettes de la TVA d'environ 0,15 % du PIB** (8 milliards de francs CFA). Toute réduction des droits de douane a automatiquement une incidence négative sur les recettes de TVA, car les droits de douane font partie de l'assiette de la TVA (d'autres études ont fait abstraction de ce phénomène). Une réduction de l'assiette de la TVA égale à la baisse

des droits de douane, multipliée par le taux effectif de la TVA (sur les importations) d'environ 12 %, a une incidence de 0,15 % du PIB⁸.

- **Le détournement des échanges (*trade diversion*) pourrait entraîner une légère perte de recettes supplémentaires de 0,15 % du PIB** (7 milliards de francs CFA). L'élimination des droits sur les importations venant de l'UE pourrait accroître ces importations par rapport à celles venant d'autres régions, ce qui pourrait entraîner d'autres pertes de recettes douanières. Dans leurs simulations, les services ont présumé une incidence relativement importante du détournement des échanges (10%), même si l'incidence de ce phénomène dans le cas du Sénégal est probablement moindre, car (i) la part de l'UE dans les importations totales est déjà élevée, d'où la difficulté de l'accroître davantage; et (ii) l'élasticité de la substitution de la plupart des autres importations est faible (par exemple, le riz thaïlandais, l'électronique chinoise, et les importations à droit nul venant de la CEDEAO). Toutefois, la part des autres pays (comme les États-Unis et le Canada) dans les importations pourrait diminuer en faveur de l'UE⁹.
- **Il est peu probable que l'impact d'effets secondaires plus complexes soit important.** Par exemple, si l'APE entraînait des gains d'efficacité et une compétitivité accrue, la croissance du PIB et l'impôt sur le revenu des sociétés pourraient augmenter. Par contre, si les importations européennes admises en franchise entraînaient une baisse de la compétitivité des industries locales, les recettes fiscales pourraient diminuer. Cependant, le risque est largement limité par le maintien des tarifs sur 20 % des importations en provenance de l'UE — qui seront choisies dans le cadre des négociations commerciales¹⁰.

10. **Une libéralisation commerciale intégrale et immédiate dans le cadre d'un APE constituerait un choc budgétaire relativement important pour le Sénégal.** Une réduction des recettes fiscales de 1,5 % du PIB poserait un risque grave pour l'orientation budgétaire souhaitée et pour la stabilité macroéconomique, compte tenu de l'incertitude relative aux dons compensatoires que pourrait accorder l'UE (ou d'autres partenaires au développement). De nouvelles recettes fiscales de 1,5 % du PIB, en plus des fortes hausses de recettes

⁸ Le taux statutaire de la TVA est de 18 %, mais certains produits (notamment agricoles) en sont exonérés.

⁹ UNECA (2004) table sur un détournement des échanges de 9 % et Fontagne et al. (2008) sur 7,9 %. Il n'est pas nécessaire de modéliser le niveau exact du détournement des échanges. Même si l'incidence de ce phénomène était très important (20 % par exemple), l'impact sur les recettes (0,3 % du PIB) ne représenterait que 1/5 de l'effet direct combiné sur les recettes douanières et sur la TVA au titre des importations.

¹⁰ Pour mesurer l'ampleur des effets indirects, il faudrait recourir à un modèle d'équilibre général, qui dépasse la portée de cette étude. Ce type de modèle est difficile à calibrer dans les pays en développement ayant un vaste secteur informel et soumis à de fréquents chocs endogènes et exogènes. Toutefois, en utilisant un modèle d'équilibre général, Cerdi (2004) parvient à des conclusions globales sur les pertes de recettes dues à un APE qui sont similaires à celles présentées dans cette étude, car les effets directs prédominent.

enregistrées ces dernières années, ne pourraient pas être générées sans distorsion, malgré la solidité du régime fiscal sénégalais, et les besoins de développement du pays rendraient difficiles des réductions de dépenses compensatoires.

Options 2. Impact budgétaire d'une libéralisation commerciale substantielle et immédiate

11. **Si la libéralisation des échanges est plafonnée à 80 % des importations venant de l'UE, les pertes de recettes pourraient avoisiner 1,2 % du PIB.** La Commission de l'UE a accepté une libéralisation asymétrique (100 % de libéralisation du côté européen et 80 % du côté de la CEDEAO), conformément aux autres APE¹¹. Étant donné que les taux effectifs des droits de douane sont similaires dans les différentes catégories d'importations (tableau III.1), quatre des cinq scénarios présentés ici pour la sélection des 20 % d'importations à protéger entraînent des pertes de recettes similaires d'environ 1,2 % du PIB, tandis que le cinquième est irréaliste (encadré III.2 et tableau III.3).

Option 3. Impact budgétaire d'une libéralisation commerciale substantielle mais graduelle

12. **L'UE ne demande pas que la libéralisation des échanges soit mise en œuvre dans l'immédiat.** Des transitions de 15 à 20 ans sont envisagées, même si la trajectoire précise de cette libéralisation n'est pas encore claire en ce qui concerne la CEDEAO. Des accords intérimaires signés avec d'autres pays ACP suggèrent trois possibilités : *libéralisation concentrée en début de période* (Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland, Mozambique et pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est); *libéralisation progressive* (Maurice, Zimbabwe et pays des Caraïbes), et *libéralisation concentrée en fin de période* (Côte d'Ivoire et Ghana).

¹¹ L'écrasante majorité des pays qui ont signé des APE intérimaires élimineront les tarifs douaniers sur 80 % des importations sur une période d'environ 15 ans. Les pays d'Afrique de l'Est auront libéralisé 80 % de leurs importations d'ici à 2023, de même que le Ghana et la Côte d'Ivoire (les deux seuls pays d'Afrique de l'Ouest ayant signé des accords intérimaires).

Encadré III.2. Cinq scénarios de protection

Scénario 1. Protéger les produits agricoles (*Standardized Trade System* (STS) sections I–IV), car le secteur agricole européen bénéficie des subventions de l'UE aux producteurs et il est compétitif, la subsistance de plus de 50 % de la population dépend de l'agriculture et la pauvreté reste élevée dans les zones rurales, et l'agriculture est importante pour tous les pays de la CEDEAO.

Scénario 2. Protéger des intrants industriels tels que les produits chimiques, les plastiques et le ciment ainsi que les véhicules de transport (STS, sections VI, VII, XIV, et XVII), car les produits chimiques et le ciment sont des secteurs industriels importants avec de grandes entreprises (ICS, Ciments du Sahel, et Soccocim), et le secteur des véhicules pourrait connaître une expansion (par exemple, l'assemblage d'autobus).

Scénario 3. Protéger les machines et autres appareils connexes (STS section XVI) principalement pour éviter des pertes de recettes (étant donné qu'il n'existe pas d'activité industrielle importante dans ce domaine).

Scénario 4. Protéger les produits pétroliers et miniers (STS section V); il s'agit d'assurer la protection continue de la raffinerie de pétrole (SAR), qui importe actuellement du pétrole brut en franchise de droits (alors que le droit de douane sur le pétrole raffiné est de 10 %), ainsi que la protection de l'exploitation d'aluminium et de minerai de fer.

Scénario 5. Minimiser les pertes de recettes en protégeant certains produits avec les tarifs effectifs les plus élevés (oignons, margarine, pommes de terre, sucre, lait, sirop, certains appareils électroniques, véhicules personnels). Cela permettrait contenir les pertes de recettes à 0,7 % du PIB. Toutefois, en pratique, l'APE-CEDEAO devra être fondé sur une liste commune de produits — non différenciés par pays — et nécessitera une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires ainsi que 80 % du volume des échanges.

Tableau III.3. Perte de recettes dans quelques scénarios de protection

Scénarios de protection	Commerce libéralisé	Recettes douanières	Détournement échanges	TVA	Total	
	Pour cent		Milliards FCFA			% PIB
1. Produits agricoles	79.13	-49.7	-5.0	-5.4	-60.0	1.13
2. Intrants industriels	81.14	-55.3	-5.5	-6.0	-66.9	1.26
3. Machines et appareils	79.51	-54.6	-5.5	-5.9	-65.9	1.24
4. Minéraux et pétrole	74.28	-50.5	-5.0	-5.4	-60.9	1.14
5. Minimiser pertes recettes	80.00	-32.8	-3.3	-3.7	-39.8	0.75

Source : calculs des services du FMI.

13. **Trois possibilités sont présentées ci-après, qui sont différentes quant au rythme de libéralisation des échanges** (tableau III.4 et figure III.3)¹². Elles reposent sur les scénarios de protection 1-4 ci-dessus, qui entraînent en définitive des pertes de recettes d'environ 1,2 % du PIB. Dans chaque scénario, on présume que la libéralisation s'étale harmonieusement sur la

¹² Les scénarios sont des représentations stylisées d'éventuels accords. En tout cas, il n'est pas possible de reproduire exactement dans les scénarios les accords intérimaires déjà signés. Par exemple, dans le cas de la Côte d'Ivoire et du Ghana, la libéralisation de deux tiers environ des importations devrait être réalisée d'ici à 2018 et 80 % d'ici à 2023, mais le rythme de la libéralisation avant 2018 n'est pas précisé.

durée (au lieu d'être mise en œuvre le plus tard possible) pour éviter des pertes de recettes brusques.

Tableau III.4. Perte moyenne annuelle de recettes par scénario de libéralisation, 2010–25
(Pourcentage du PIB)

	2010-2014	2015-2019	2020-2024	À partir de 2025	2010-2024
Libéralisation en début de période	0.6	0.8	1.0	1.2	0.8
Libéralisation progressive	0.3	0.6	0.9	1.2	0.6
Libéralisation en fin de période	0.2	0.4	0.6	1.2	0.4

Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

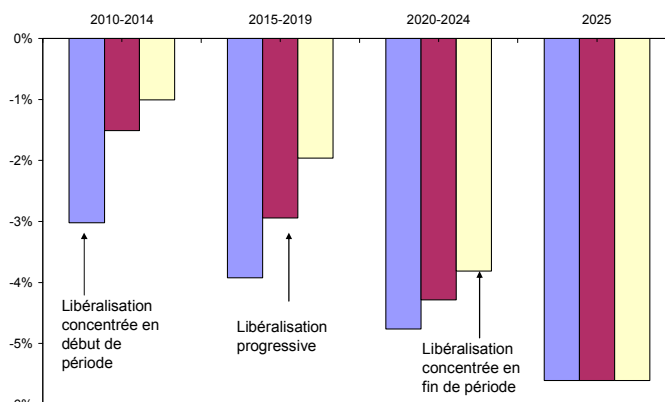
Note : Dans tous les scénarios, on présume que 20% des échanges ne sont jamais libéralisés et que la perte de recettes totale à la fin de la libéralisation est de 1,2% du PIB. Pour la libéralisation en début de période/progressive/en fin de période, on présume qu'il y aura 50/25/20% de libéralisation en 2010-14, 66/50/40% en 2015-19, 83/75/60% en 2020-24, et 100 % par la suite.

- **Option 3.1.** *La libéralisation concentrée en début de période* entraîne les plus grosses pertes de recettes immédiates, qui commencent à 0,6 % du PIB (3 % des recettes totales) par an à partir de 2010¹³. Ce serait encore un choc important, même pour un pays doté d'un système fiscal solide comme le Sénégal, ce qu'il faudrait éviter¹⁴.
- **Option 3.2.** *La libéralisation progressive* entraînerait une perte de recettes immédiate de 0,3 % du PIB (1,5 % des recettes totales). L'expérience récente suggère que le Sénégal est capable d'absorber une perte de recettes de cette ampleur. Cette option donnerait également une latitude considérable pour continuer à moderniser l'administration fiscale et à élargir l'assiette fiscale afin de pouvoir absorber confortablement des pertes de recettes supplémentaires lorsque débutera la prochaine phase de libéralisation des échanges.

¹³ La simulation débute en 2010, car il est probable que les négociations se poursuivent en 2008-09.

¹⁴ Une perte de recettes de 0,6% représente le double de la perte de recettes à court terme dû à la baisse du taux d'imposition du revenu des sociétés de 33 à 25 % en 2005.

Figure III. 3. Sénégal : Perte de recettes moyenne par an et par scénario de libéralisation, 2010-25
(Pourcentage des recettes totales)

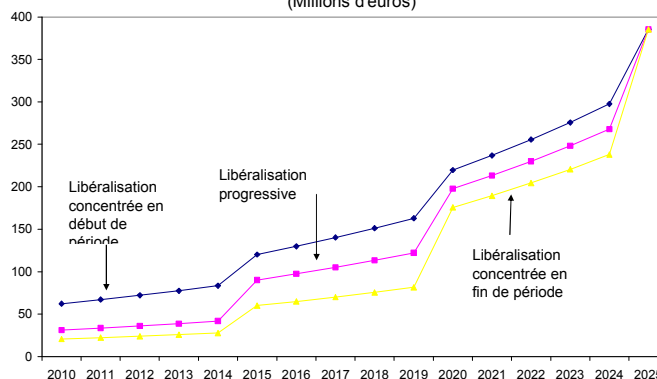


Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

- **Option 3.3.** La libéralisation concentrée en fin de période entraînerait aussi une légère perte de recettes pendant les 10 premières années de libéralisation des échanges. Toutefois, pendant les dernières années, les pertes de recettes augmenteraient de façon accentuée que dans les deux autres options.

14. Bien que l'UE se soit engagée à fournir une aide supplémentaire au développement pour compenser les pertes de recettes liées aux APE, l'aide supplémentaire requise varie sensiblement selon les scénarios (figure III.4). S'il fallait compenser intégralement les pertes de recettes, l'aide supplémentaire nécessaire pour la période 2010–14 serait de l'ordre de 25–35 millions d'euros par an dans les scénarios de libéralisation progressive ou concentrée en fin de période, et de 72,5 millions d'euros par an dans le scénario de libéralisation concentrée en début de période, soit une augmentation de l'aide de 60–125 %¹⁵.

Figure III.4. Sénégal : Aide additionnelle de l'UE nécessaire pour compenser la perte de recettes douanières par scénario de libéralisation, 2010-25
(Millions d'euros)



Source : calculs des services du FMI.

15. Les réformes pourraient réduire les pertes de recettes nettes et la nécessité d'une compensation de l'UE. Les réformes de l'administration fiscale pourraient stimuler les recettes (voir le paragraphe 23 du MPEF). La réduction des exonérations de droits de douane pourrait aussi avoir un important impact positif sur le recouvrement des recettes — la perte

¹⁵ Par exemple, en cas de libéralisation concentrée en début de période, l'aide additionnelle nécessaire serait de 362 millions d'euros sur cinq ans, contre les 288 millions d'euros envisagés en 2008-13 (selon le 10e FED signé récemment à Lisbonne).

de recettes douanières sur le quart des importations qui sont actuellement exonérées s'élève à 0,7 % du PIB, dont plus de la moitié se rapporte à la protection de la SAR (raffinerie de pétrole).

C. Argument sur les industries naissantes et autres aspects d'un APE

16. **Les critiques des APE font valoir l'argument selon lequel les industries naissantes du Sénégal ont besoin de protection pour faire face à la concurrence internationale.** Toutefois, plusieurs facteurs donnent à penser que cet argument n'est pas solide. Premièrement, le taux moyen du tarif effectif sur les importations venant de l'UE est déjà faible (7 %), de sorte qu'il est peu probable que cela constitue un facteur décisif. Deuxièmement, à l'exception des produits agricoles, la plupart des importations d'origine européenne sont des biens à forte intensité de capital (véhicules de transport, machines, appareils électroniques) et des produits pétroliers, pour lesquels le Sénégal ne dispose manifestement pas d'un avantage concurrentiel. Pour la plupart des importations non agricoles en provenance de l'UE, les tarifs ne peuvent se justifier que dans la mesure où ils produisent des recettes et non en raison de leur « potentiel de protection ». Troisièmement, le dynamisme limité du secteur industriel sénégalais jusqu'ici tient davantage à des contraintes qui ne disparaîtront pas avec la protection tarifaire (par exemple, l'accès au financement, la rigidité du marché du travail, la faiblesse du secteur judiciaire et l'insuffisance des infrastructures).

17. **L'expérience internationale suggère qu'une certaine protection peut être utile quand un secteur précis a un potentiel considérable de devenir compétitif au fil du temps ou lorsque l'élimination immédiate de la protection risque de créer de graves perturbations sociales.** Mais il faudrait que deux conditions soient remplies. Premièrement, la protection doit avoir une ampleur limitée et doit être éliminée progressivement au fil du temps. Une protection illimitée fausse les incitations, limite la concurrence, suscite un comportement inefficace et la recherche de rente, et réduit le bien-être global. L'essentiel est d'assurer une protection limitée (pour minimiser la distorsion des incitations) et de signaler clairement qu'elle diminuera à la longue et disparaîtra en définitive. Cela oblige les entreprises à appliquer une stratégie d'adaptation permanente et de recherche de l'efficacité — les entreprises savent qu'elles doivent innover et s'adapter au risque de périliter et de disparaître.

18. **Une libéralisation substantielle mais graduelle selon les options 3.2 et 3.3 pourrait offrir un niveau de protection suffisant pour permettre aux industries nationales de se préparer à une concurrence internationale et pour modérer les coûts économiques et sociaux de l'ajustement**¹⁶. La protection de 20 % des importations venant

¹⁶ Une libéralisation rapide des échanges pourrait certes stimuler la croissance à moyen terme, mais elle pourrait créer de fortes perturbations économiques et sociales à court terme (Segura-Ubierno (2007)).

de l'UE et l'élimination graduelle des tarifs sur ces importations sur une période de 15 ans limiteront les pertes de recettes à un niveau gérable et offriront un certain degré de protection aux industries locales. Le niveau de protection n'est pas trop élevé parce que les taux moyens des tarifs sont déjà relativement faibles, tandis que l'élimination progressive sur la durée créerait les incitations nécessaires pour l'adaptation et le changement.

19. **Toutefois, l'APE doit être envisagé sous l'angle d'une politique industrielle globale et d'une stratégie de développement, et pourrait en particulier soutenir l'agriculture.** Dans sa stratégie de croissance accélérée (SCA), le gouvernement considère que le secteur agroalimentaire a un potentiel énorme; l'agriculture pourrait donc faire l'objet d'une protection dans le cadre de l'APE. Cette démarche aurait l'avantage de limiter les pertes de recettes d'une manière simple (scénario 1 ci-dessus), pourrait bénéficier d'un large appui régional (compte tenu de l'importance de l'agriculture dans les pays africains), pourrait soutenir un secteur dans lequel l'UE pourrait avoir un avantage concurrentiel particulièrement important, et contribuerait à protéger un secteur qui est vulnérable en raison de plusieurs facteurs (pluviométrie irrégulière, érosion des sols, invasions acridiennes, etc.) et qui a une incidence directe sur la pauvreté.

20. **Au fur et à mesure que les tarifs seront progressivement réduits, une aide supplémentaire de l'UE visant à compenser les pertes de recettes pourrait servir à accroître les investissements dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie et aider les industries moins efficaces à devenir plus efficaces.** Cette stratégie comporterait plusieurs avantages. Premièrement, elle stimulerait la SCA : les secteurs ayant le plus fort potentiel pourraient devenir les principaux bénéficiaires de l'aide supplémentaire de l'UE. Deuxièmement, la réduction tarifaire pourrait entraîner la baisse des prix intérieurs des produits importés. Et troisièmement, s'agissant des produits agricoles, dans la mesure où ils cessent d'être protégés et leurs tarifs sont progressivement réduits, des subventions à la production pourraient être accordées (ce qui crée moins de distorsions que les tarifs et permet aux prix à la consommation de s'établir aux niveaux internationaux et non à un niveau supérieur).

D. Conclusion

21. **Il est probable que les éventuelles pertes de recettes liées aux APE soient gérables.** Cela tient au fait que le Sénégal est relativement peu tributaire des recettes douanières, dispose d'une administration fiscale solide et a eu récemment de bons résultats en matière de recettes. Toutefois, une APE présente d'autres défis importants non encore résolus, tels que le rythme de la libéralisation des échanges, l'identification des secteurs à protéger, le mécanisme précis de compensation pour pertes de recettes et la coordination entre les pays membres de la CEDEAO.

22. **Une libéralisation substantielle mais graduelle des échanges comporterait plusieurs avantages.** Dans cette option, une démarche progressive ou concentrée en fin de période limiterait les pertes de recettes, faciliterait la mise en place d'un mécanisme de

compensation crédible, atténuerait les craintes relatives à l'impact négatif de l'APE sur les industries nationales, et faciliterait les efforts d'intégration régionale en cours. Toutefois, le gradualisme pourrait créer d'autres difficultés, notamment la nécessité d'assurer la crédibilité de l'engagement en faveur des réformes. Par contre, une libéralisation des échanges concentrée en début de période constituerait un choc budgétaire important pour le Sénégal, avec une perte de recettes initiales d'environ 0,6 % du PIB, et l'UE devrait plus que doubler son aide au développement du Sénégal pour compenser la perte. La concentration en début de période pourrait également susciter de vives inquiétudes concernant l'impact sur l'industrialisation et les perturbations sociales.

23. Compte tenu de l'option de maintenir la protection de 20 % des importations, le secteur agricole pourrait être le meilleur candidat à la protection. Ce secteur revêt de l'importance pour une majorité de la population (y compris les groupes les plus vulnérables) et l'UE y est particulièrement compétitive. La protection de ce secteur pourrait aussi faciliter la mise en place d'un consensus avec d'autres pays de la CEDEAO.

Bibliographie

- Busse, Mathias, Axel Borrmann, and Harold Grossman. 2004, "The Impact of ACP/EU Economic Partnership Agreements on ECOWAS Countries: An Empirical Analysis of Trade and Budget Effects." Hamburg Institute of International Economics
- Calipel Stéphane, Gerard Chambas, Anne-Marie Geourjon, Jean-Baptiste Le Hen. 2004. "Étude sur l'accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et la communauté européenne. Impact et politiques d'accompagnement (cas du Sénégal)." Clermont Ferrand: Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International.
- United Nations Economic Commission for Africa (UNECA). 2007. "EPA Negotiations: African Countries Continental Review." *Review Report*.
- Fontagne, Lionel, Cristina Mitaritonna and David Laborde. 2008. "An Impact Study of the EU-ACP Economic Partnership Agreements (EPAs) in the Six ACP Regions." Report prepared for the Commission of the European Union, Directorate General for Trade.
- Ministry of Economy and Finance of Senegal (MEF). 2008. "Note sur l'impact des APE sur les recettes douanières." Unpublished Paper.
- Morrissey, Oliver; Chris Milner, Rod Falvey and Evious Zgovu. 2007. "The Link between EU-ACP Economic Partnership Agreements (EPAs) and Institutional Reforms." Report prepared for the Commission of the European Union, Directorate General for Trade
- Segura-Ubiergo, Alex. 2007. *The Political Economy of the Welfare State in Latin America: Globalization, Democracy and Development*. New York: Cambridge University Press.
- Yang, Yongzheng and Sanjeev Gupta. 2005. *Regional Trade Arrangements in Africa*. Washington DC: International Monetary Fund.
- Zouhon-Bi, Simplicie G. and Lynge Nielsen. 2007. "Fiscal Revenue Implications of the Prospective Economic Partnership Agreement with the European Union." World Bank Policy Research Working Paper 4266 (June 2007).